

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20230605-2023-31-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2023

Publication : 09/06/2023

MALEVRE Nicolas / ONF

## AMÉNAGEMENT FORESTIER

# AMENAGEMENT DE LA FORÊT DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS - LAC DU DER 52 2023 - 2042

Département (s) :	52 - Haute-Marne
Surface retenue pour la gestion :	114,04 ha
Altitudes extrêmes :	133 m - 143 m
Premier aménagement	
Schéma régional d'aménagement :	Champagne-Ardenne

# NOTE DE PRESENTATION

## AMENAGEMENT DE LA FORÊT DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS - LAC DU DER 52

### 2023 - 2042

#### **Le contexte :**

La forêt de l'EPTB Seine Grands Lacs - Lac du Der (52) bénéficie du Régime forestier depuis le 29 décembre 2015 pour une superficie de 114,04 ha.

De forme originale avec de nombreuses parcelles étroites et au périmètre sinueux, cette forêt est en contact avec le lac réservoir de la Marne. Cela amène régulièrement à une inondation d'une partie de la forêt lorsque le lac est rempli au printemps (remplissage du lac maximal en juin). Le lac est la propriété de l'EPTB qui en assure la gestion.

Les peuplements sont essentiellement feuillus avec une prédominance du chêne, de feuillus précieux et des essences pionnières ou de saule. Le frêne est également présent et en station mais régresse du fait de la chalarose. L'aulne est présent de façon plus confidentielle. Les bois moyens sont majoritaires.

La forêt constitue une mosaïque grâce à un grand nombre d'essences, la présence de bois morts disséminés et une grande diversité de milieux forestiers ou non. Elle reste toutefois fragile du fait d'un faible capital sur pied et d'une diversité de classes d'âge manquantes. Les actions prévues permettront d'améliorer la mosaïque sur la forêt grâce à la présence de différents traitements sur la forêt, la présence de zones en libres évolutions et le maintien de milieux non forestiers. Il faut bien sûr rester vigilant au risque que représente le changement climatique pour toute forêt qui pourrait impacter la qualité de la mosaïque et l'efficacité du plan d'action.

#### **Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :**

L'enjeu environnemental est à considérer comme fort. Plusieurs statuts attestent de l'importance du lac du Der et de ses boisements pour la biodiversité du paléarctique : site RAMSAR, sites Natura 2000, ZNIEFF et RNCFS avec des zones de quiétudes. Plusieurs espèces présentes sur ce site font l'objet de Plans nationaux d'action (Pygargue à queue blanche, Balbuzar pêcheur, Cigogne noire, etc.). Cet aspect environnemental associé aux diverses activités de loisirs (pêche, activités nautiques, randonnées, vélo, etc.) et la proximité de la ville de St Dizier amène une forte fréquentation. La forme de la forêt et les enjeux décrits ci-dessus, ainsi qu'une présence peu ou prou marquée de l'eau libre ou dans le sol compliquent l'exploitation forestière. Malgré de bonnes fertilités des stations présentes, l'aspect de production ne peut pas être mis au même plan que les autres enjeux de la forêt.

#### **Gestion passée :**

La bordure sud du lac a été mise à blanc dans les années 70 lors de la conception du lac réservoir, elle a ensuite été recolonisée naturellement. Les parcelles ont été laissées pratiquement en évolution naturelle, avec seulement quelques coupes sécuritaires. En 2022 une parcelle de peuplier et de frênes dépérissants a été mise en vente.

#### **Principaux objectifs de l'aménagement forestier :**

L'objectif assigné à cette forêt est la protection des milieux naturels et l'accueil de la biodiversité associée. La production de bois y est combinée sur un modèle extensif, notamment pour acquérir un capital sur pied plus important. Cette production se fera en lien avec la forêt domaniale du Der attenante par endroits.

#### **Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :**

##### ***pour les coupes :***

Des coupes d'irrégularisation avec une rotation de 10 ans. La recherche d'une structure irrégulière est un objectif à long terme (sur plusieurs aménagements). Pour les 20 prochaines années, l'amélioration des tiges sera favorisée au profit de l'essence objectif et de la diversité. L'ouverture de cloisonnements s'insèrera dans le paysage en limitant leur covisibilité depuis le lac ou des points d'accueil identifiés.

##### ***pour les travaux :***

Les travaux au profit de la régénération ne seront entrepris que si nécessaires, dans les 2-3 ans après une coupe, afin de conforter la régénération, limiter la concurrence du tremble et favoriser la diversité des essences. On pourra recruter toutes les tiges bien conformées.

Des travaux en faveur de l'environnement seront entrepris : retrait de déchets, restauration d'habitats, etc.

#### **Bilan prévisionnel :**

L'ensemble des coupes et travaux doit permettre l'amélioration des peuplements, et l'augmentation de la proportion d'essences objectif, tout en assurant la sécurisation des abords de chemins de randonnée et le maintien de leur attrait paysager.

Les prélèvements seront inférieurs à l'accroissement théorique au vu du faible capital sur pied des parcelles.

Malgré de faibles volumes à exploiter de produits de faible valeur marchande, et la réalisation de travaux

# 1. ÉTAT DES LIEUX

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	<b>AMENAGEMENT DE LA FORÊT DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS - LAC DU DER 52</b>
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	52 - Haute-Marne
Communes de situation	ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE
N° ONF de la région nationale IFN de référence	009- Champagne humide
Schéma régional d'aménagement de référence	Champagne-Ardenne

Type d'aménagement forestier	Premier aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2023	2042

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt de l'EPTB Seine Grands Lacs - Lac du Der 52	F49673M	114 ha, 04a 17ca			

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	114 ha, 04a 17ca
Surface retenue pour la gestion	114,04 ha
Surface boisée en début d'aménagement	114,04 ha
Surface en sylviculture de production	72,81 ha

### COMMENTAIRES :

41,23 ha sont classés en hors sylviculture de production. Cela concerne des peuplements classés en évolution naturelle pour leur intérêt écologique.

L'EPTB possède également d'autres surfaces boisées non soumises au régime forestier.

## 1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 41 ha	faible 0 ha	moyen 4 ha	fort 69 ha	<b>114 ha</b>
Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort 114 ha	<b>114 ha</b>
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local	reconnu 114 ha	fort	<b>114 ha</b>
Protection contre les risques naturels	sans objet 114 ha	faible	moyen	fort	<b>114 ha</b>

### COMMENTAIRES :

Production ligneuse : les stations rencontrées possèdent majoritairement un potentiel de production fort. Cela est toutefois à mettre en perspective des difficultés d'accès et d'exploitation due au régime hydrique particulier du lac.

41 ha sont classés en hors sylviculture.

Fonction écologique : cette forêt est couverte par plusieurs statuts de protection de l'environnement : Zone de protection spéciale (ZPS), Zone spéciale de conservation (ZSC), RAMSAR et Réserve naturelle de chasse et de faune sauvage (RNCFS). La présence de plusieurs espèces patrimoniales sur le site (Cigogne noire, Balbuzard pêcheur, Pygargue à queue blanche, Grue cendrée, etc.) est attestée par la LPO.

L'importance internationale de ce site pour l'accueil de l'avifaune démontrée par la littérature justifie de surclasser cet enjeu en enjeu fort.

Fonction sociale : cette forêt se situe en contact avec le Lac du Der, lieu très fréquenté pour les diverses activités qu'il propose (pêche, plaisance, ornithologie, randonnée, etc.). Elle se trouve sous l'influence de la ville de Saint-Dizier.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Commune sous loi littoral	114 ha	Loi n°86-2 du 3 janvier 1986. Article L321-2 du code de l'environnement.

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Natura 2000 habitats (ZSC)	107 ha	FR2100334 - Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq
Natura 2000 oiseaux (ZPS)	114 ha	FR2110002 - Lac du Der
ZNIEFF de type I	104 ha	ZNIEFF 210001134 - RESERVOIR MARNE (LAC DU DER-CHANTECOQ)
ZNIEFF de type II	113 ha	ZNIEFF 210020028 - LES ENVIRONS DU LAC DU DER
Réserve nationale de chasse	87 ha	FR5100001 - Le Der Chantecoq et Les Étangs D'Outines Et D'Arrigny - RNCFS
RAMSAR	114 ha	FR7200004 - Etangs De La Champagne Humide

### CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

La présence de deux sites Natura 2000 impliquent des périodes de non intervention concernant l'exploitation des bois (intervention hors période de nidification). Pas de coupes ou de travaux entre le 15/03 et le 30/07.

La réserve nationale de chasse, maintenant appelée Réserve national de chasse et de faune sauvage (RNCFS) ne peut pas être chassée. La régulation est gérée par le conservateur de la réserve sur ces zones. Des zones de quiétude sont présentes et limitent le dérangement sur certaines périodes (nidification et périodes de migration).

Le conservateur de la réserve sera consulté avant chaque opération sur les parcelles concernées ou attenantes aux zones de quiétude pour déterminer les périodes propices d'intervention.

De nombreuses surfaces sont laissées en évolution naturelle pour constituer une future trame de vieux bois tout en offrant des îlots favorables à l'avifaune présente dans le secteur.

Le site RAMSAR reconnaît l'importance internationale des zones humides de la région. Dans cet objectif, une attention particulière est apportée à divers habitats, pour certains d'intérêt communautaires. C'est le cas des saulaies, des roselières,

des aulnaies et des mares forestières. Leur représentation dans cette forêt oblige à établir des consignes de gestion pour ces milieux et justifie la programmation d'actions de restauration de certains habitats (comme les mares forestières).

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	114 ha
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	1 ha

#### CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Les peuplements de frênes, caractéristiques de certaines stations, sont atteints par la chalarose. Bien qu'elle ne soit plus considérée comme essence objectif,

les frênes seront conservés lorsque c'est possible pour obtenir à long terme une population résistante. La présence de chenille processionnaire du chêne entraîne de forte défoliation et des risques sanitaires pour le public.

Une procédure est depuis longtemps engagée pour céder la parcelle 10 au Conseil départemental 52 dans le cadre d'un échange. Cette évolution future empêche freine la gestion de cette parcelle et impose de la classer en hors sylviculture.

Éléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	114 ha
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	114 ha
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	114 ha

#### CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Les stations relevées sur le terrain sont toutes sensibles au tassement. De plus, la situation de la forêt à proximité immédiate du lac réservoir implique des inondations régulières en dessous de la côte 140.

Cela limite la mobilisation des bois sur certains secteurs. Le réseau de desserte est à établir là où il est possible de le faire en s'appuyant au maximum sur le réseau existant en limite de parcelles (utilisation du réseau de la FD du Der).

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Erosion de berges	30 ha
Infrastructures touristiques à la marge des terrains bénéficiant du régime forestier	21 ha

#### CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

30 ha sont concernés par une érosion forte causée par le batillage du lac sur les berges. Cela se traduit par la perte de terrains pour l'EPTB. Un programme d'action est proposé pour lutter contre ce phénomène.

Des installations touristiques (camping, pistes cyclables, stationnements, aires de pique-nique et club de voile) se trouvent à proximité de parcelles.

Le traitement en futaie irrégulière permet de conserver l'aspect paysager sur ces secteurs et le cloisonnement des parcelles devra se faire parallèlement aux axes de circulation.

### 1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	133 m	143 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
US5	Chênaie sessiliflore - Hêtraie-Charmaie acidocline à mésoacidiphile assez bien drainée sur limon	48,59 ha	43%
US7	Chênaie mixte-Charmaie acidocline à engorgement temporaire sur limon	7,60 ha	7%
US8	Chênaie mixte-Charmaie mésoneutrophile à neutroacidocline bien drainée sur limon	7,74 ha	7%
US15	Chênaie pédonculé-Frênaie	32,50 ha	28%
US16	Aulnaie-Frênaie (Ormaie)	12,06 ha	11%
US17	Aulnaie marécageuse neutrophile	5,55 ha	5%
TOTAL		114,04 ha	

#### COMMENTAIRES :

La forêt repose majoritairement sur des formations d'Argiles du Gault, Argiles tégulines (Crétacé inférieur-Albien inférieur à moyen).

Les stations ont été décrites à l'avancement à l'aide du guide pour l'identification des stations et le choix des essences en Champagne humide (MILARD 2002).

Ce sont de bonnes stations voire très bonnes permettant une production de chêne sessile ou pédonculé. Cependant ces stations sont sensibles au tassement restreignant fortement les périodes d'intervention dans les parcelles (cartes en annexe).

Essences présentes dans la forêt	Part de la surface boisée (%)
Libellé	
Chêne sessile ou pédonculé	30%
Aulne glutineux	2%
Frêne commun	2%
Saule	5%
Bouleau	2%
Charme	20%
Merisier	1%
Tilleul	15%
Tremble	20%
Peuplier divers	3%
TOTAL	100%

#### COMMENTAIRES :

Les peuplements ont fait l'objet d'une description à dire d'expert. Le marnage du lac influence grandement les essences rencontrées, notamment la bordure du lac qui s'apparente à une ripisylve constituée de saules (non cartographié).

Les essences rencontrées sont diversifiées avec une présence accrue d'essences pionnières. Elles ont souvent un fort intérêt écologique mais leur valorisation économique est plus compliquée bien que possible dans la région.

Le chêne est bien présent et permet d'envisager une production à valeur économique dans les secteurs accessibles.

Les peuplements de cette forêt sont majoritairement mélangés avec une diversité d'essences feuillues qui apporte une capacité d'adaptation des parcelles au changement climatique et aux aléas sanitaires.

Le frêne n'est que peu présent. Cela s'explique par un très grand nombre d'individus morts ou au dépérissement très avancé (chalarose) ne permettant plus de compter sur cette essence pour la production.

Document ONF

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
11	Peuplement à petits bois	8,37 ha	7%
12	Peuplement à petits bois et bois moyens	6,80 ha	6%
21	Peuplement à bois moyens et petits bois	28,59 ha	25%
22	Peuplement à bois moyens	23,63 ha	21%
23	Peuplement à bois moyens et gros bois	1,68 ha	1%
31	Peuplement à gros bois et petits bois	1,23 ha	1%
NR	Non renseigné	43,74 ha	38%
TOTAL		114,04 ha	

#### COMMENTAIRES :

Les peuplements sont majoritairement réguliers à bois moyens ou bois moyens et petits bois. Ils résultent de la création du lac réservoir et de la coupe rase sur son emprise il y a une cinquantaine d'années. Ce déséquilibre vers les bois moyens nécessite de laisser vieillir les peuplements tout en étant attentif à l'acquisition de la régénération.

Le type *non renseigné* s'applique sur les peuplements de faible capital à la structure oscillant entre petits bois et bois moyens variant rapidement sur le terrain et ne permettant pas d'identifier un type dominant. Correspond également à des secteurs de saulaie ou destiné à de la libre évolution.

Une grande partie de ces surfaces sera classée en hors sylviculture.

La typologie utilisée est celle de l'ancienne DT Bourgogne Champagne-Ardenne.

## 2. PROPOSITIONS DE GESTION

### 2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

### 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	12,87 ha	
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	59,94 ha	
Hors sylviculture de production	41,23 ha	
TOTAL	114,04 ha	

#### COMMENTAIRES :

Le traitement retenu est principalement celui de la futaie irrégulière. Bien que la potentialité de production soit forte, l'objectif principalement recherché est celui de la conservation des habitats et des espèces présentes.

Les peuplements sont issus d'une régénération naturelle suite à une coupe rase d'emprise pour création du lac. Le capital est relativement faible avec des essences diversifiées imposant un mode de production extensive.

Le maintien d'un couvert forestier continu répond également aux enjeux de paysages de ce lieu touristique.

La présence de deux peuplements de chêne à fort potentiel de production (parcelles 5 et 6) est valorisée par un traitement en futaie régulière.

Plusieurs parcelles sont peu accessibles du fait de leur inondation au printemps-été (lorsque le lac est en charge) et de sols gorgés d'eau en automne-hiver empêchant toute exploitation. Ces milieux seront mis à profit pour la biodiversité.



Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product. (ha)	répartition (%)	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne pédonculé	Favoriser l'aulne en accompagnement si possible	35,74 ha	49,1%	90 ans	70 cm
Chêne sessile	Favoriser l'aulne en accompagnement si possible	36,83 ha	50,6%	140 ans	70 cm
Frêne commun	Favoriser l'aulne en accompagnement si possible	0,24 ha	0,3%	50 ans	50 cm
TOTAL		72,81 ha			

**COMMENTAIRES :**

Les stations permettent de maintenir le chêne sessile ou pédonculé comme essence objectif. Les connaissances actuelles du changement climatique ne remettent pas en cause ce choix mais il conviendra de rester prudent à l'avenir.

Les stations US 16 et 17 et les habitats d'aulnaies-frênaies présents sur certaines parcelles expliquent la présence de l'aulne dans ce tableau.

On recherchera la diversité du peuplement lors des coupes et des travaux. Les tiges de feuillus précieux (merisier, érable, tilleul) bien conformées pourront être recrutées à titre d'essences objectifs associées ou essences d'accompagnement.

Le frêne, sensible à la chalarose, ne doit pas être éradiqué afin de laisser s'exprimer l'éventuel potentiel génétique de résistance. Il ne constituera toutefois pas une essence objectif principale, y compris dans les peuplements où il est dominant.

Seule la parcelle 9.4 conserve un objectif frêne, le jeune peuplement étant en bon état sanitaire. Le choix des essences objectif est conforme au SRA du tableau maître des essences.

Document ONF

## 2.3 Effort de régénération

Effort de régénération du nouvel aménagement			
<b>Traitements avec renouvellement suivi en surface</b>	<b>12,87 ha</b>		
Surface d'équilibre (Se)	1,90 ha		
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	0,00 ha		
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	0,00 ha		
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	0,00 ha		
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	0,00 ha		
Surface à ouvrir (So)	0,00 ha		
Surface à terminer (St)	0,00 ha		
<b>Traitements en Taillis ou TSF</b>	<b>0,00 ha</b>		
<b>Traitements avec renouvellement non suivi en surface</b>	<b>59,94 ha</b>		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	16 m <sup>2</sup> /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	120 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	globalement jeune		
<b>Indicateurs de renouvellement</b>	<b>cible calculée</b>	<b>valeur observée</b>	<b>note forêt</b>
Surface terrière	16 m <sup>2</sup> /ha	9,5 m <sup>2</sup> /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	10%	1%	D
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	60 tiges/ha	20 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	6,00 ha		

### COMMENTAIRES :

Les indicateurs de renouvellement sont indiqués à dire d'expert et n'ont pas de valeur statistique. On recherchera sur le long terme une structure irrégulière par bouquets.

## 2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation
Code	Libellé							
IRRE	Irrégulier extensif, à potentiel faible	1	1.1	8,13	8,13			10
HSNEN	Hors sylviculture en évolution naturelle	1	1.2	4,86	0,00			
IRRE	Irrégulier extensif, à potentiel faible	2	2.1	6,76	6,76			10
IRRE	Irrégulier extensif, à potentiel faible	2	2.2	15,33	15,33			10
IRRE	Irrégulier extensif, à potentiel faible	3	3.1	6,85	6,85			10
HSNEN	Hors sylviculture en évolution naturelle	4	4.1	2,85	0,00			
IRRE	Irrégulier extensif, à potentiel faible	4	4.2	3,31	3,31			10
HSNEN	Hors sylviculture en évolution naturelle	4	4.3	0,13	0,00			
AMEFM	Amélioration de futaie feuillue à bois moyens	5	5.1	6,88	6,88			6
IRRE	Irrégulier extensif, à potentiel faible	5	5.2	5,56	5,56			10
HSNEN	Hors sylviculture en évolution naturelle	5	5.3	2,41	0,00			
AMEFP	Amélioration de futaie feuillue à petits bois	6	6.1	5,75	5,75			6
HSNEN	Hors sylviculture en évolution naturelle	6	6.2	15,21	0,00			
IRRE	Irrégulier extensif, à potentiel faible	7	7.1	4,16	4,16			10
IRRE	Irrégulier extensif, à potentiel faible	7	7.2	3,41	3,41			10
HSNEN	Hors sylviculture en évolution naturelle	7	7.3	1,85	0,00			
HSNEN	Hors sylviculture en évolution naturelle	8	8.1	3,73	0,00			
IRRE	Irrégulier extensif, à potentiel faible	9	9.1	6,43	6,43			10
HSNEN	Hors sylviculture en évolution naturelle	9	9.2	5,26	0,00			
HSNEN	Hors sylviculture en évolution naturelle	9	9.3	4,00	0,00			
AMEFJ	Amélioration de futaie feuillue, jeunesse	9	9.4	0,24	0,24			8
HSY	Hors sylviculture	10	10.1	0,93	0,00			
<b>Totaux</b>				114,04	72,81	0,00	0,00	

### COMMENTAIRES :

L'UG 1.2 est classée en HSNEN au vu du faible potentiel de production et de la problématique d'érosion mais avec la nécessité de sécuriser le sentier vis-à-vis du public.

Les UG 6.2 et 8.1 ont des sols engorgés une grande partie de l'année. Elles sont classées en HSNEN dans l'attente que leur peuplement se développe. A terme, la mise en place d'îlots de sénescence sera envisageable avec un financement Natura 2000.

Les autres UG classées en HSNEN correspondent à des peuplements d'essences pionnières non exploitables (sols engorgés) mais à proximité de zones d'accueil du public ou abritant de potentiels habitats à favoriser (des roselières par exemple).

Les UG 5.1 et 9.4 sont d'anciennes plantations à la structure régularisée bois moyens ou petits bois qui convient de conduire en futaie régulière. Il est nécessaire d'y conduire une sylviculture de rattrapage. L'UG 6.1 est également de structure régulière et

possède de nombreuses similitudes avec les parcelles voisines de la forêt domaniale du Der permettant d'appliquer le même classement.

Pour les autres UG en production, le choix d'un classement irrégulier répond aux enjeux environnementaux et paysagers. Leur faible capital implique peu d'intervention pour lui permettre d'augmenter.

Document ONF

## 2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	Prélevement (G/ha)	Commentaire
	P <sup>lle</sup>	UG							
2024	9	9.4	AMEFJ	0,24 ha	0,24 ha	F FRE P 3	A1	4,0	Privilégier les sanitaires
2026	5	5.1	AMEFM	6,88 ha	6,88 ha	F CHX M 3	ABM	3,5	Rattrapage
2027	2	2.1	IRRE	6,76 ha	6,76 ha	C CHM M 1	IRR	0,5	
2027	2	2.2	IRRE	15,33 ha	15,33 ha	C F.M M 1	IRR	1,0	
2027	3	3.1	IRRE	6,85 ha	5,91 ha	C A.F P 1	IRR	0,5	
2028	9	9.1	IRRE	6,43 ha	5,87 ha	C CHM M 1	IRR	1,0	Ne pas parcourir l'ancienne peupleraie. Contrôler l'apport de lumière sur les mares (PLAN 001 à 003) en ouvrant le peuplement au nord si besoin
2030	6	6.1	AMEFP	5,75 ha	5,75 ha	F CHX P 2	A1	3,0	
2032	4	4.2	IRRE	3,31 ha	3,31 ha	C CHM P 1	IRR	1,0	
2032	5	5.1	AMEFM	6,88 ha	6,88 ha	F CHX M 3	ABM	3,5	Rattrapage
2032	5	5.2	IRRE	5,56 ha	5,56 ha	C F.M M 1	IRR	2,0	
2032	9	9.4	AMEFJ	0,24 ha	0,24 ha	F FRE P 3	A2	5,0	Privilégier les sanitaires
2033	1	1.1	IRRE	8,13 ha	8,13 ha	C CHM P 1	IRR	0,5	
2035	7	7.1	IRRE	4,16 ha	4,16 ha	C CHM M 2	IRR	4,0	
2035	7	7.2	IRRE	3,41 ha	3,41 ha	C F.M P 1	IRR	1,0	
2036	6	6.1	AMEFP	5,75 ha	5,75 ha	F CHX P 2	A2	3,0	
2037	2	2.1	IRRE	6,76 ha	6,76 ha	C CHM M 1	IRR	2,0	
2037	2	2.2	IRRE	15,33 ha	15,33 ha	C F.M M 1	IRR	2,0	
2037	3	3.1	IRRE	6,85 ha	5,91 ha	C A.F P 1	IRR	1,0	
2038	5	5.1	AMEFM	6,88 ha	6,88 ha	F CHX M 3	ABM	3,5	Rattrapage
2038	9	9.1	IRRE	6,43 ha	5,87 ha	C CHM M 1	IRR	2,0	Ne pas parcourir l'ancienne peupleraie. Contrôler l'apport de lumière sur les mares (PLAN 001 à 003) en ouvrant le peuplement au nord si besoin
2042	4	4.2	IRRE	3,31 ha	3,31 ha	C CHM P 1	IRR	2,0	
2042	5	5.2	IRRE	5,56 ha	5,56 ha	C F.M M 2	IRR	3,0	
2042	6	6.1	AMEFP	5,75 ha	5,75 ha	F CHX P 2	A3	3,0	

### Prescriptions spéciales à mettre en œuvre

motif	localisation	prescriptions
Paysage	5.1, 5.2	Mise en place de cloisonnement avec collecteurs.
Mare	6.1, 9.1	Ne pas traverser les mares, ne pas faire tomber d'arbre dedans. Contrôler l'apport de lumière. Mise en place de collecteurs à 10 m de celles-ci.
Saulaie	Toutes les parcelles	Ne pas intervenir sur la saulaie et mettre en place un collecteur à 10 m de distance si nécessaire.

### Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter

G total à récolter durant aménagement	277 m <sup>2</sup>
volume bois fort total à récolter durant aménagement	4 774 m <sup>3</sup>

**COMMENTAIRES :**

Le programme de coupe est établi en cohérence de celui de la domaniale du Der située à proximité. Cela permettra de combiner les exploitations pour mieux valoriser la ressource.

Les cloisonnements en parcelle 5 devront être mis parallèlement à la route avec un collecteur parallèle à la berge.

En parcelle 1, la faible largeur du peuplement dispense d'ouvrir de cloisonnement pour intégrer les enjeux paysagés.

Les coupes sont l'occasion de travailler les peuplements à proximité des mares pour contrôler l'apport en lumière et la vitesse de comblement par la litière. Il est possible de se référer au guide de gestion des mares forestières.

Pour l'UG 9.1, l'ancienne plantation de peupliers ne sera pas parcourue lors des passages en coupe. Cette petite surface (0,56 ha) est en régénération naturelle de chêne.

Les peuplements de saules en bordure du lac ne seront pas exploités sauf pour rouvrir la berge au profit d'autres habitats d'intérêt communautaire.

Document ONF

## 2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
IRR	Travaux de futaie irrégulière		60 ha	Entretien des cloisonnements, dégagement, nettoyage	8 991 €	E
04-CLOI-EYO02	Cloisonnements sylvicoles et d'exploitation	6.1, 5.1	13 ha	Entretien mécanique au broyeur	4 850 €	E
<b>Total</b>					13 841 €	
<b>soit annuellement</b>					692 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

### COMMENTAIRES :

En futaie irrégulière, les travaux au profit de la régénération ne seront entrepris après diagnostic. Ils seront à réaliser dans les 2-3 ans après coupe, afin de conforter la régénération, limiter la concurrence du tremble et favoriser la diversité des essences. Les coûts présentés ici intègrent un besoin plus faible d'investissements à l'hectare.

En futaie régulière, seuls des travaux liés au maintien de cloisonnements sont à prévoir. Toutefois, une plantation (non chiffrée ici) de diverses essences pourrait être envisagée pour l'UG 9.4 selon l'évolution des frênes dans le temps.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q <sup>té</sup>	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
<b>Total</b>				0 €	
<b>soit annuellement</b>				0 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

### COMMENTAIRES :

Aucuns travaux d'infrastructure ne sont prévus, l'ensemble de la desserte ne bénéficiant pas du régime forestier ou à la marge et son entretien étant par ailleurs assuré par l'EPTB dans le cadre de ses missions d'établissement.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
<b>a- Actions à mettre en œuvre sans financements externes</b>					
Renaturation et curage de mares	7.3, 8.1	2 unités	Reprise des berges des mares EBSL Mare 033 et EBSL Mare 018	1 836 €	I
Lutte contre l'érosion : 1100 m, 200 m	1.2, 5.2	2 km	Protéger les berges contre l'érosion par plantation d'une saulaie. Un apport de sédiments pour combler les secteurs érodés (coût non évalué ici ; réalisable en interne par l'EPTB).	2 555 €	I
Exports de déchets (appui au travail associatif)	Toute la forêt	20 années	Accompagnement par le TFT 1 jour + export déchetterie.	13 000 €	E
Pose d'enrochements pour bloquer la circulation de VAM non autorisée	6.1	2 unités	Au bout de la desserte sud de la parcelle	80 €	I
Création et installation d'un panneau d'information sur les mares forestières	4.1	1 unité	Comprend la conception graphique, le matériel et la pose	739 €	I
Retrait ancienne poubelle	4.2	1 unité	Retrait d'une poubelle abandonnée et isolée dans la parcelle.	155 €	E
Retrait ancien ponton de bateaux	1.2	1 unité		1 200 €	E
<b>b- Actions contractuelles, conditionnées par financements externes (contrats Natura 2000, mesures de compensation environnementale, autres financements)</b>					
b1- Actions contractuelles existantes, à poursuivre					
b2- Actions contractuelles potentielles					
Reconversion des peupleraies en prairies	9.3	4 ha	Contrat Natura 2000 possible (action GH 05 du DOCOB)	7 800 €	I
<b>Total</b>				27 365 €	
<b>soit annuellement</b>				1 368 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

#### COMMENTAIRES :

Le coût total d'export de déchets (appui au travail associatif) correspond au tarif d'une journée d'accompagnement du TFT pour aider l'association (préparation de la journée et participation à la collecte).

Les actions contractuelles potentielles répondent à une exigence de gestion écologique supérieure à celle mise en œuvre au titre de la gestion forestière durable. Elles sont finançables au titre de Natura 2000.

La lutte contre l'érosion est une action prioritaire pour enrayer la perte de terrain et stabiliser le peuplement en arrière des berges.



## 2.6 Engagement environnemental

### COMMENTAIRES :

36,17 ha classés en hors sylviculture évolution naturelle.

Les UG 6.1, 7.3 et 8.1 ont une riche diversité d'essences pionnières.

Elles sont soumises à une inondation annuelle par le lac et sont relativement isolées des lieux fréquentés par le public. Une phase de maturation du peuplement est nécessaire pour les classer en îlots de sénescence ou Natura 2000 à long terme.

Les UG 1.2, 4.1, 5.3 et 9.2 sont composées d'essences pionnières et sont aussi soumises à une inondation annuelle. Leur forme ne permet pas la constitution d'îlots compacts. Leur classement en HSNEN permet la libre évolution de ces peuplements.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

### COMMENTAIRES :

Une trame d'arbre habitats à haute valeur biologique (arbres bio) est à conserver avec un objectif de 3 arbres bio par hectare.

Le calendrier des coupes et travaux prendra en compte les préconisations liées à la RNCFS et au respect des zones de quiétudes. Le gestionnaire de la RNCFS pourra être consulté pour aider à déterminer les meilleures périodes d'intervention.

L'UG 9.3 correspond à une peupleraie et une frênaie dépérissantes. Suivant le DOCOB, elle sera exploitée puis reconvertie en prairie humide favorable à l'accueil de l'avifaune du site. Une demande de défrichement sera à faire pour cette conversion.

Une partie de la peupleraie est étroite avec une régénération de chêne en cours d'acquisition. Cette partie est intégrée à la 9.1 pour un retour à l'état boisé et simplifier la gestion des milieux ouverts.

Les saulaies en bordure du lac abritent une grande biodiversité, luttent contre l'érosion et participent à l'aspect paysager de la forêt et du lac. Une gestion différenciée leur est appliquée au sein des parcelles forestières : la libre évolution.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Existence d'un DOCOB approuvé ; l'aménagement est compatible avec le DOCOB et ne génère pas d'effet notable dommageable

### COMMENTAIRES :

⇒ Voir évaluation des incidences Natura 2000 en annexe

### 3. RÉCAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

<b>Production biologique estimée</b>	
en m <sup>3</sup> /ha/an sur surface sylviculture	7,0 m <sup>3</sup> /ha/an
<b>soit sur l'ensemble en sylviculture</b>	507 m <sup>3</sup> /an

<b>Bilan annuel des récoltes</b>	<b>prévisible</b>	<b>passé*</b>	<b>conditionnel</b>
Feuillus ( f )	141 m <sup>3</sup> /an		
Résineux ( r )	0 m <sup>3</sup> /an		
Total tiges ( 1 = f + r )	141 m <sup>3</sup> /an	0 m <sup>3</sup> /an	0 m <sup>3</sup> /an
Taillis, houppiers ( 2 )	98 m <sup>3</sup> /an		
<b>Total bois fort ( 1 + 2 )</b>	<b>239 m<sup>3</sup>/an</b>	<b>0 m<sup>3</sup>/an</b>	<b>0 m<sup>3</sup>/an</b>
dont % de prod. accid.	0%		
<b>soit en m<sup>3</sup>/ha/an sur la surface totale retenue :</b>	<b>2,1 m<sup>3</sup>/ha/an</b>	<b>0,0 m<sup>3</sup>/ha/an</b>	<b>0,0 m<sup>3</sup>/ha/an</b>
<b>soit en m<sup>3</sup>/ha/an sur surf. en sylviculture de production :</b>	<b>3,3 m<sup>3</sup>/ha/an</b>	<b>0,0 m<sup>3</sup>/ha/an</b>	<b>0,0 m<sup>3</sup>/ha/an</b>
Volume annuel des affouages possibles	0 m <sup>3</sup> /an		

<b>Répartition des volumes par type de coupe</b>	<b>prévisible</b>	<b>passé*</b>	<b>conditionnel</b>
Régénération	0 m <sup>3</sup> /an		
Amélioration	101 m <sup>3</sup> /an		
Autres (dont irrégulier)	138 m <sup>3</sup> /an	0 m <sup>3</sup> /an	0 m <sup>3</sup> /an

<b>Bilan financier annuel en euros de l'année</b>	<b>prévisible</b>	<b>passé*</b>	<b>conditionnel</b>
Recettes bois ( <i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i> )	4 156 €		
Recettes chasse	0 €		
Autres recettes	0 €		
<i>Subventions et aides possibles</i>			312 €
Dépenses travaux sylvicoles	692 €		
Dépenses travaux infrastructure	0 €		
Dépenses travaux non sylvicoles	978 €		390 €
Frais de garderie (forêts de collectivités)	416 €		0 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	228 €		
<b>Bilan annuel</b>	<b>1 842 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-78 €</b>
<b>soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion</b>	<b>16 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-1 €</b>
<b>soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production</b>	<b>25 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-1 €</b>

\* Période du bilan passé :

#### COMMENTAIRES :

Le capital des parcelles est globalement faible. En conséquence, le prélèvement prévisionnel est inférieur à l'accroissement théorique.

Le bilan financier est donné à titre indicatif, les ITTS étant à adapter au contexte particulier de cette forêt.

La faible proportion de produits de qualité ne permet pas de recettes élevées mais les dépenses restent contenues grâce à une gestion extensive de plusieurs parcelles.

Les dépenses liées aux travaux non sylvicoles concernent principalement des travaux environnementaux en cohérence avec la volonté du propriétaire.

<b>Consultations et obligations réglementaires</b>	<b>date</b>
Délibération de la (des) collectivité(s) propriétaire(s)	

## ÉTUDE RÉALISÉE PAR :

**Direction de l'étude et rédaction :** MALÈVRE Nicolas

**Étude de terrain et inventaires :** MARTIN Mathias, MALÈVRE Nicolas

**Cartographie :** BASSÉ Timothée

**Diagnostic foncier :** BAILLY Patrice

**Rédigé le** 03/04/2023  
par Le chef de projet aménagement  
Signé : MALÈVRE Nicolas

**Vérifié le** 14/04/2023  
par Le responsable aménagement de l'agence  
Signé : BÉNAZET Anneliese

**Proposé le**  
par Le directeur d'agence  
Signé : THIVILLIER Jean-François

## Sommaire des annexes

- 1-Carte de situation
- 2-Parcelles cadastrales relevant du régime forestier
- 3a-Carte des enjeux (nord)
- 3b-Carte des enjeux (sud)
- 4a-Carte des zones naturelles 1
- 4b-Carte des zones naturelles 2
- 5-Carte des sensibilités au tassement
- 6a-Carte de l'érosion en cours (nord)
- 6b-Carte de l'érosion en cours (sud)
- 7a-Carte des stations (nord)
- 7b-Carte des stations (sud)
- 8a-Composition (nord)
- 8b-Composition (sud)
- 9a-Capital (nord)
- 9b-Capital (sud)
- 10a-Structure (nord)
- 10b-Structure (sud)
- 11a-Essences objectif (nord)
- 11b-Essences objectif (sud)
- 12a-Carte d'aménagement (nord)
- 12b-Carte d'aménagement (sud)
- 13-Evaluation des incidences Natura 2000
- 14-Desserte
- 15-Programmation mares
- 16-Arrêté de soumission

Document ONF



## ANNEXE - 2

## Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

## RELEVÉ CADASTRAL ET CORRESPONDANCE FORESTIERE

FORET de l'EPTB Seine Grands Lacs – Lac du Der (52)

Numcad	Lieu-dit	Contenance
<b>TOIRE COMMUNAL D'ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE</b>		
52182-068B-112	Pièce des f	0, 23 80
52182-068B-238	Les Fourch	0, 12 90
52182-068B-264	L'Etang de	0, 93 10
52182-068B-267	L'Etang de	1, 34 89
52182-068B-297	Pré des Ba	0, 90 40
52182-068B-299	Pièce des f	0, 12 90
52182-068B-301	Pièce des f	0, 02 00
52182-068B-303	Pièce des f	0, 04 80
52182-068B-305	Pièce des f	0, 10 30
52182-068B-307	Pièce des f	0, 10 10
52182-068B-324	Les Fourch	0, 23 90
52182-068B-326	Les Fourch	0, 02 00
52182-068B-328	Les Fourch	0, 08 80
52182-068B-330	Les Fourch	0, 16 80
52182-068B-332	Les Fourch	0, 14 40
52182-068B-334	Les Fourch	0, 21 30
52182-068B-336	Les Fourch	0, 06 90
52182-068B-352	Les Fourch	0, 15 25
52182-068B-355	Les Fourch	0, 05 60
52182-068B-358	Les Fourch	0, 18 46
52182-068B-359	Les Fourch	0, 32 90
52182-068B-361	Les Fourch	0, 12 80
52182-068B-384	Les Fourch	0, 06 00
52182-068B-385	Les Fourch	0, 06 33
52182-068B-386	Les Fourch	0, 12 30
52182-068B-391	Les Fourch	0, 16 99
52182-068B-400p	L'Etang de	2, 38 95
52182-068B-403p	L'Etang de	0, 66 33
52182-068H-137p	Le Lac du	9, 42 47
52182-068XH-37p	Les Abattis	5, 22 47
52182-068XH-64	Les Abattis	0, 91 20
52182-D-437p	La Cornée	35, 07 86
52182-D-450p	Forêt du D	0, 22 78
52182-D-464p	Forêt du D	9, 68 54
52182-D-516	Forêt du D	0, 92 71
52182-D-518p	Route du D	27, 02 42
52182-D-526p	Forêt du D	12, 00 60
<b>TERRITOIRE COMMUNAL DE PLANRUPT</b>		
52391-A-98	La Contand	0, 17 90

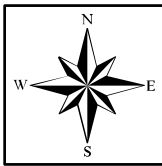
Mis à jour le	19/10/2018		surfaces calculées SIG
Correspondance Parcelles Cadastrales -			
Numpar	Pelle Ancienne	Numcad	
1		52182-D-437p	
2		52182-D-437p	
3		52182-D-464p	
4		52182-D-450p	
4		52182-D-518p	
5		52182-D-464p	
5		52182-D-526p	
6		52182-D-518p	
7		52182-068H-137p	
8		52182-068B-112	
8		52182-068B-264	
8		52182-068B-297	
8		52182-068B-299	
8		52182-068B-301	
8		52182-068B-303	
8		52182-068B-305	
8		52182-068B-307	
8		52182-068B-400p	
8		52182-068B-403p	
9		52182-068B-238	
9		52182-068B-267	
9		52182-068B-324	
9		52182-068B-326	
9		52182-068B-328	
9		52182-068B-330	
9		52182-068B-332	
9		52182-068B-334	
9		52182-068B-336	
9		52182-068B-352	
9		52182-068B-355	
9		52182-068B-358	
9		52182-068B-359	
9		52182-068B-361	
9		52182-068B-384	
9		52182-068B-385	
9		52182-068B-386	
9		52182-068B-391	
9		52182-068B-400p	
9		52182-068B-400p	

52391-A-763	Champ du	3, 81 00
52391-A-765	Champ du	0, 02 82
52391-A-767	Champ du	0, 10 60
52391-A-769	Champ du	0, 19 60

<b>114, 04 17</b>
-------------------

9		52182-068XH-37p
9		52182-068XH-64
9		52391-A-763
9		52391-A-765
9		52391-A-767
9		52391-A-769
9		52391-A-98
10		52182-D-516
		Totaux

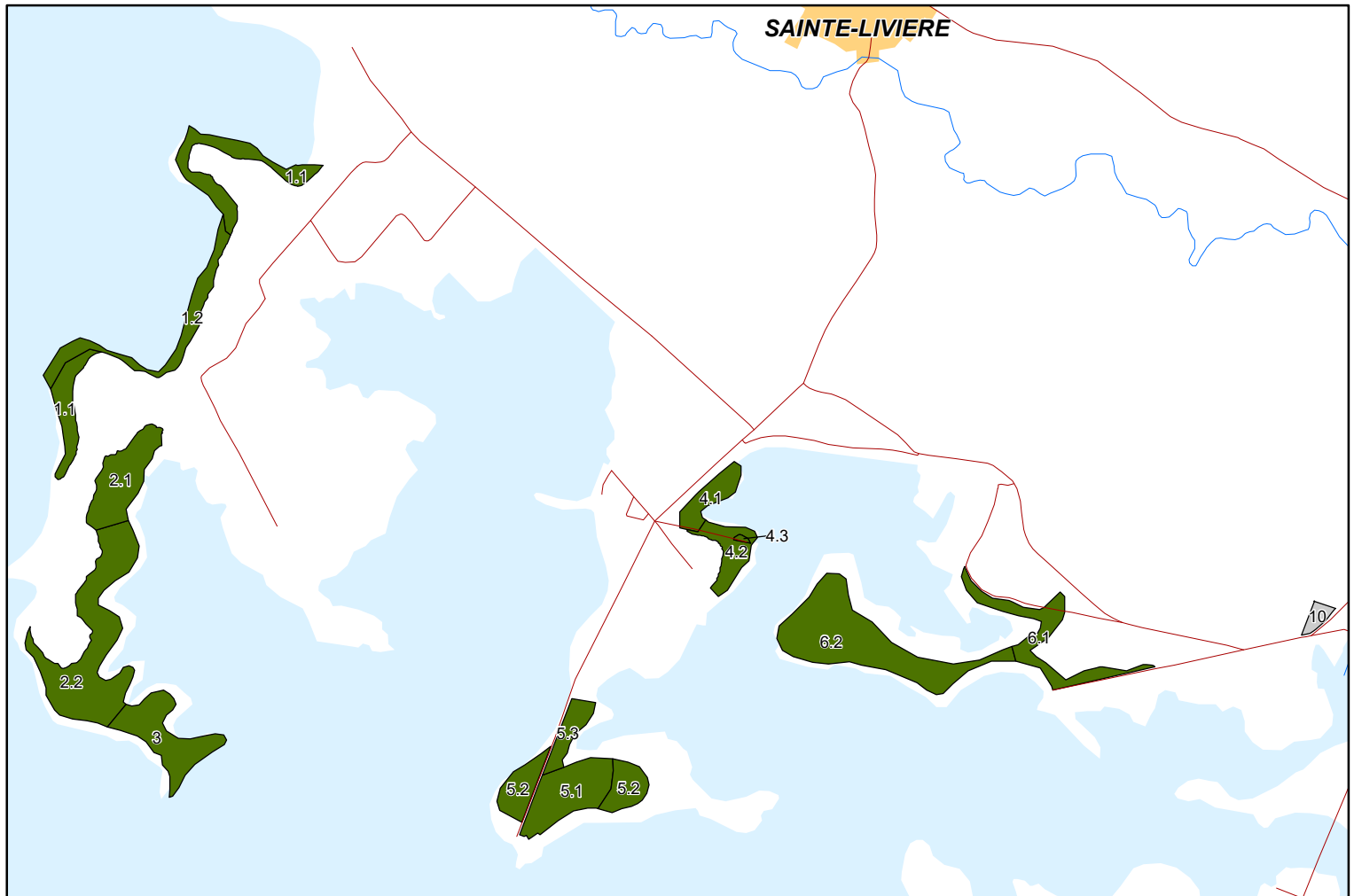
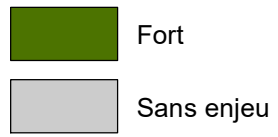
Document ONF



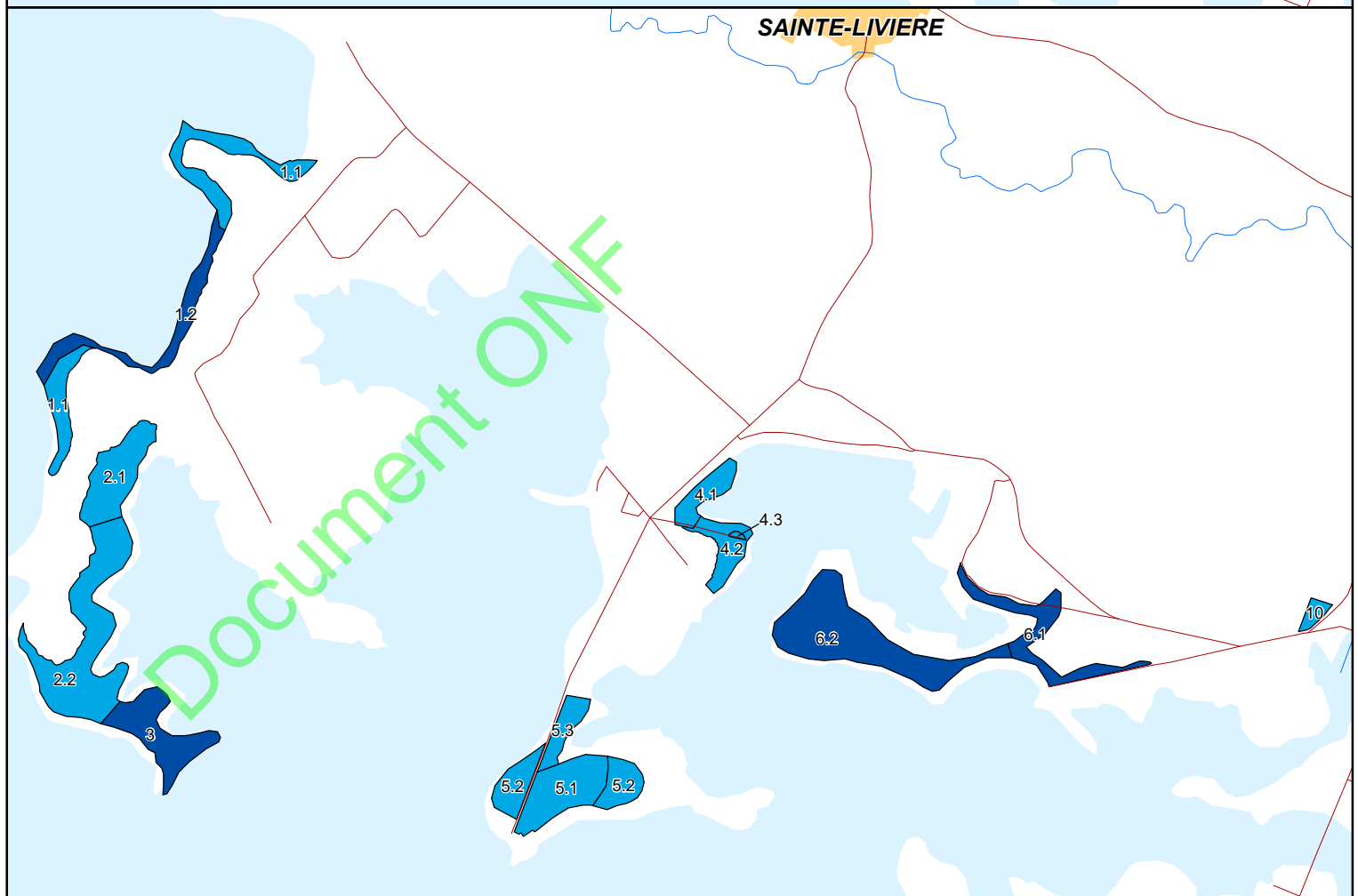
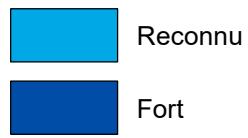
# Forêt de l'EPTB Seine Grands Lacs Lac du Der (52)

Cartes des enjeux

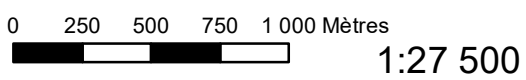
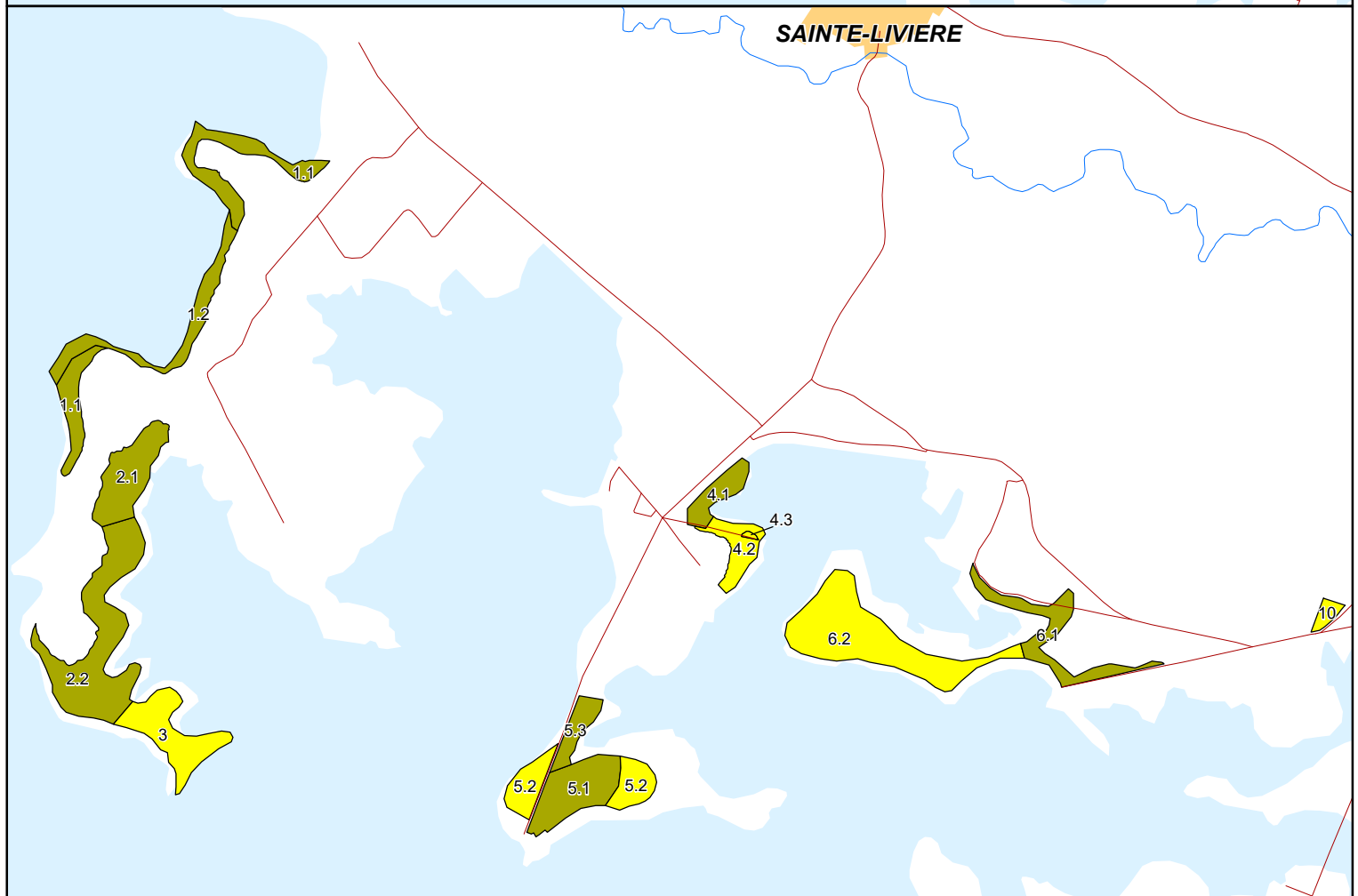
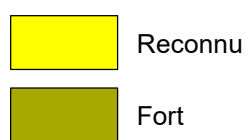
## Enjeux de production



## Enjeux écologiques



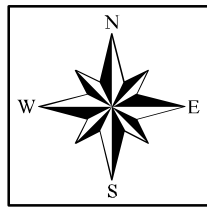
## Enjeux sociaux







# Forêt de l'EPTB Seine Grands Lacs Lac du Der (52)




Cartes des enjeux





## Enjeux sociaux

-  Reconnu
-  Fort

## Enjeux de production

-  Faible
-  Moyen
-  Fort

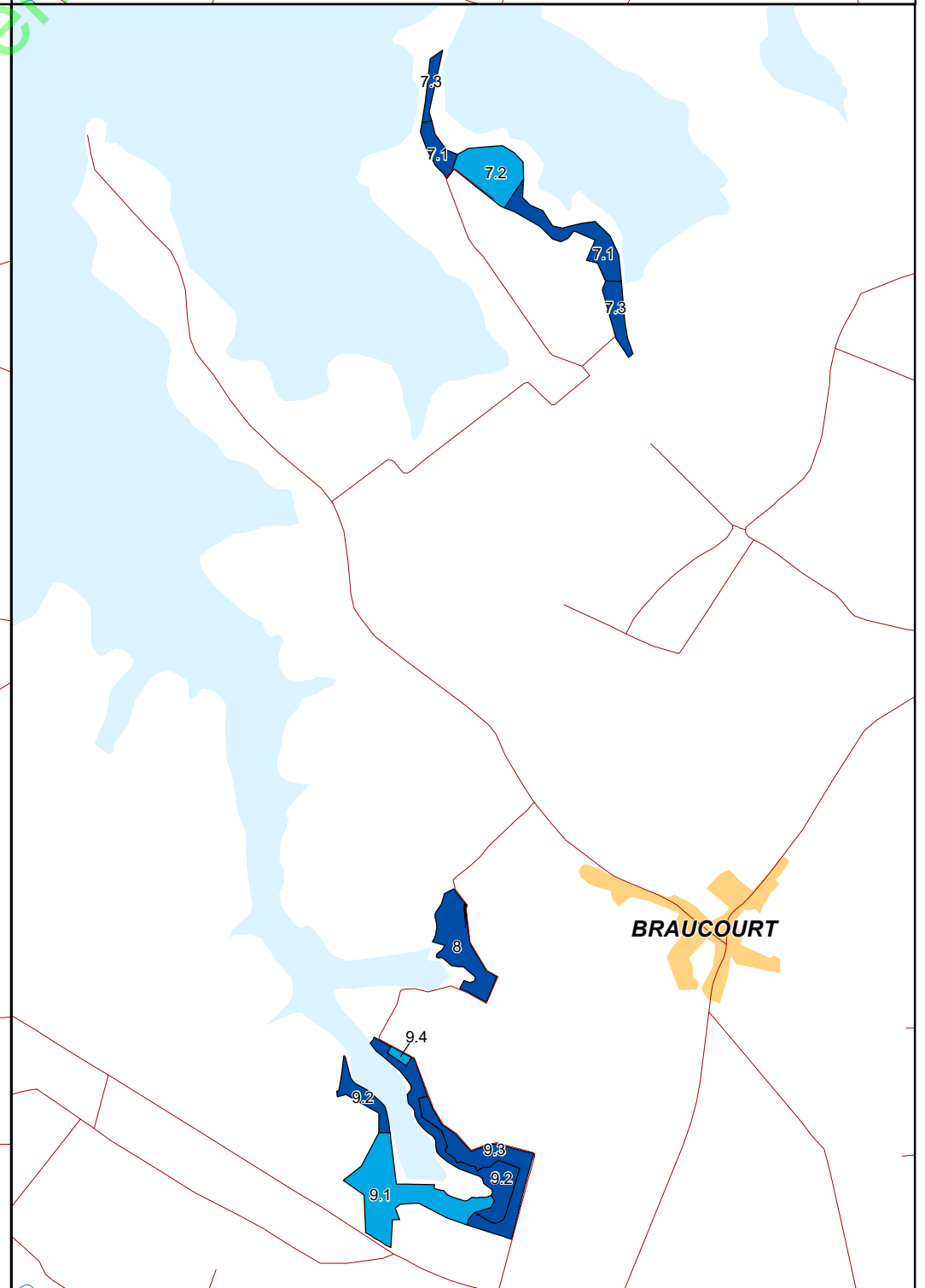
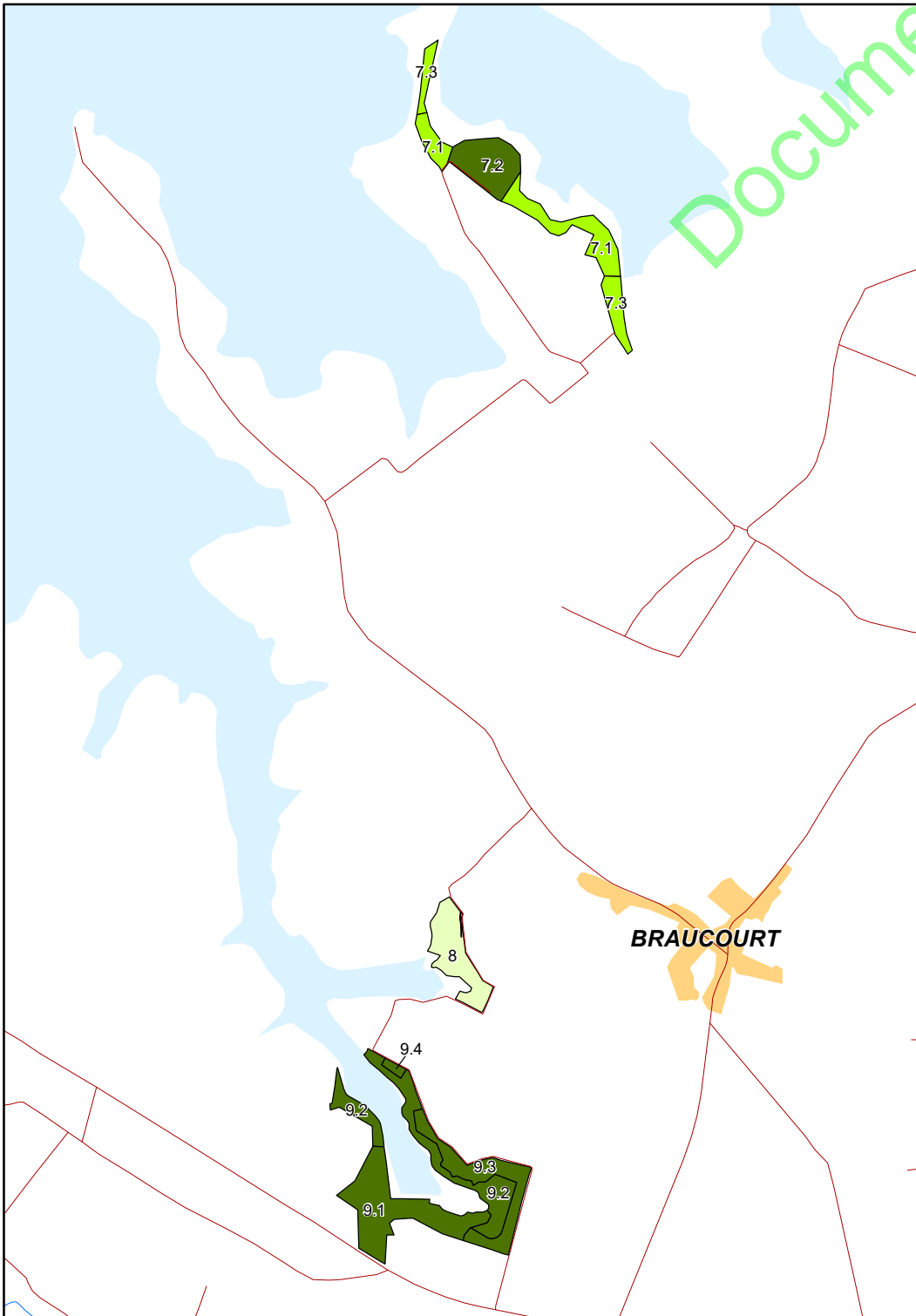
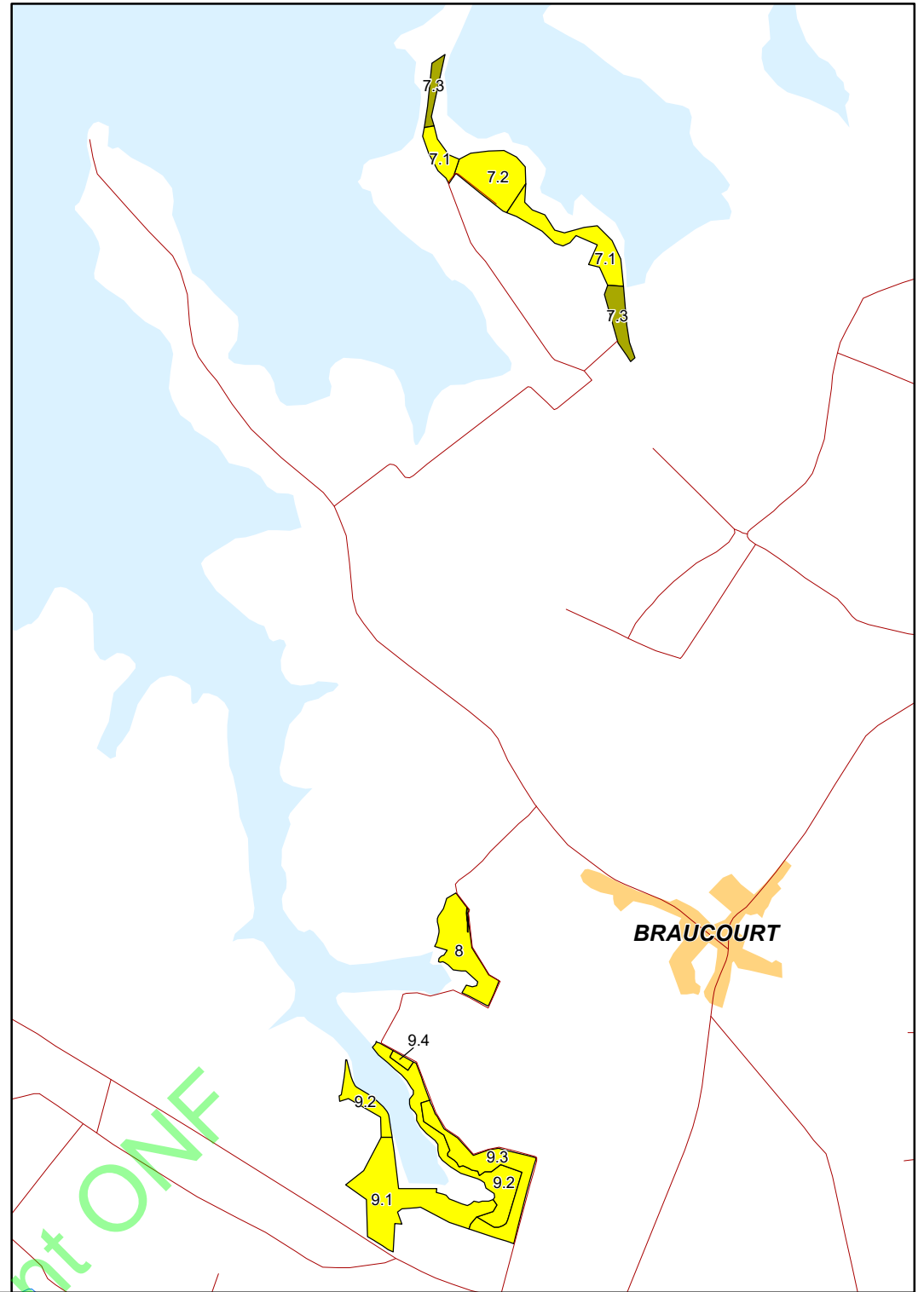
## Enjeux écologiques

-  Reconnu
-  Fort

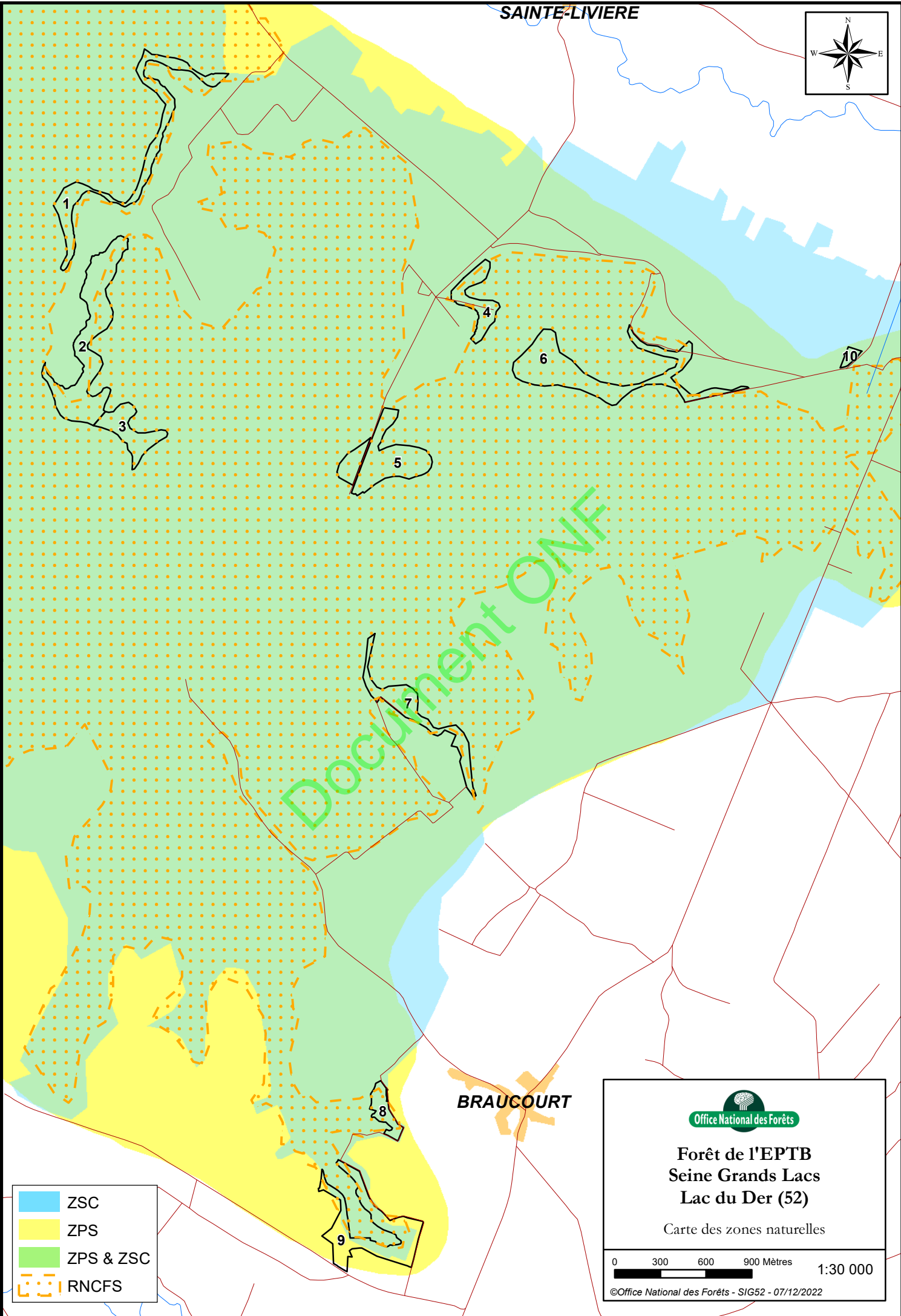
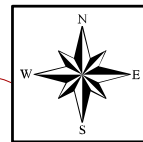
0 225 450 675 900 Mètres





1:22 500

©Office National des Forêts - SIG52 - 27/02/2023



SAINTE-LIVIERE



-  ZSC
-  ZPS
-  ZPS & ZSC
-  RNCFS

BRAUCOURT

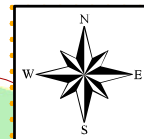


**Forêt de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Lac du Der (52)**

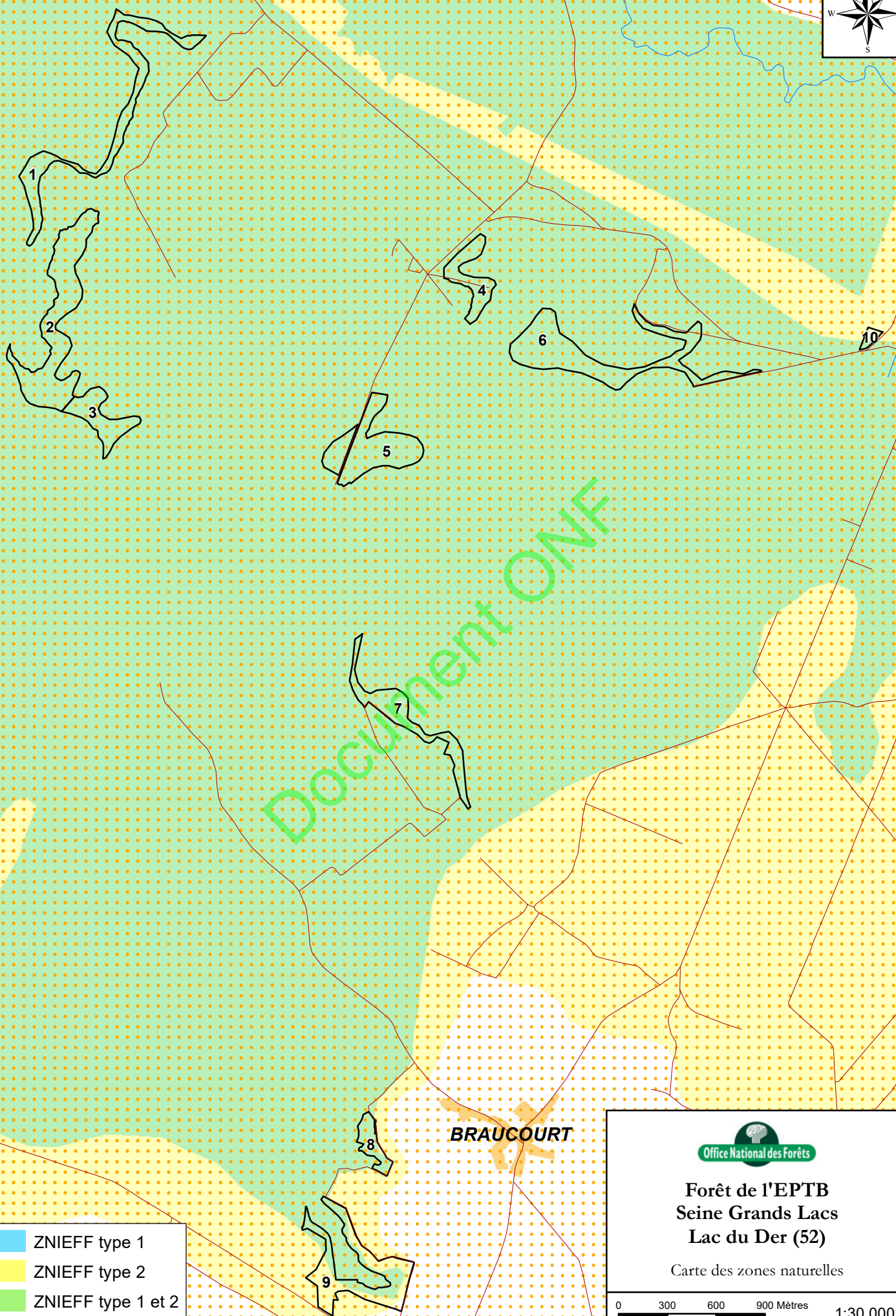
Carte des zones naturelles



©Office National des Forêts - SIG52 - 07/12/2022



Document ONF



- ZNIEFF type 1
- ZNIEFF type 2
- ZNIEFF type 1 et 2
- Ramsar

Office National des Forêts

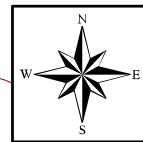
**Forêt de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Lac du Der (52)**

Carte des zones naturelles

0 300 600 900 Mètres 1:30 000



©Office National des Forêts - SIG52 - 07/12/2022

SAINTE-LIVIERE



Document ONF

BRAUCOURT

-  Très sensible
-  Nappe permanente

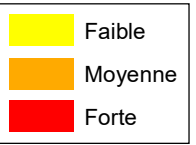


**Forêt de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Lac du Der (52)**

Carte de la sensibilité des sols au tassement

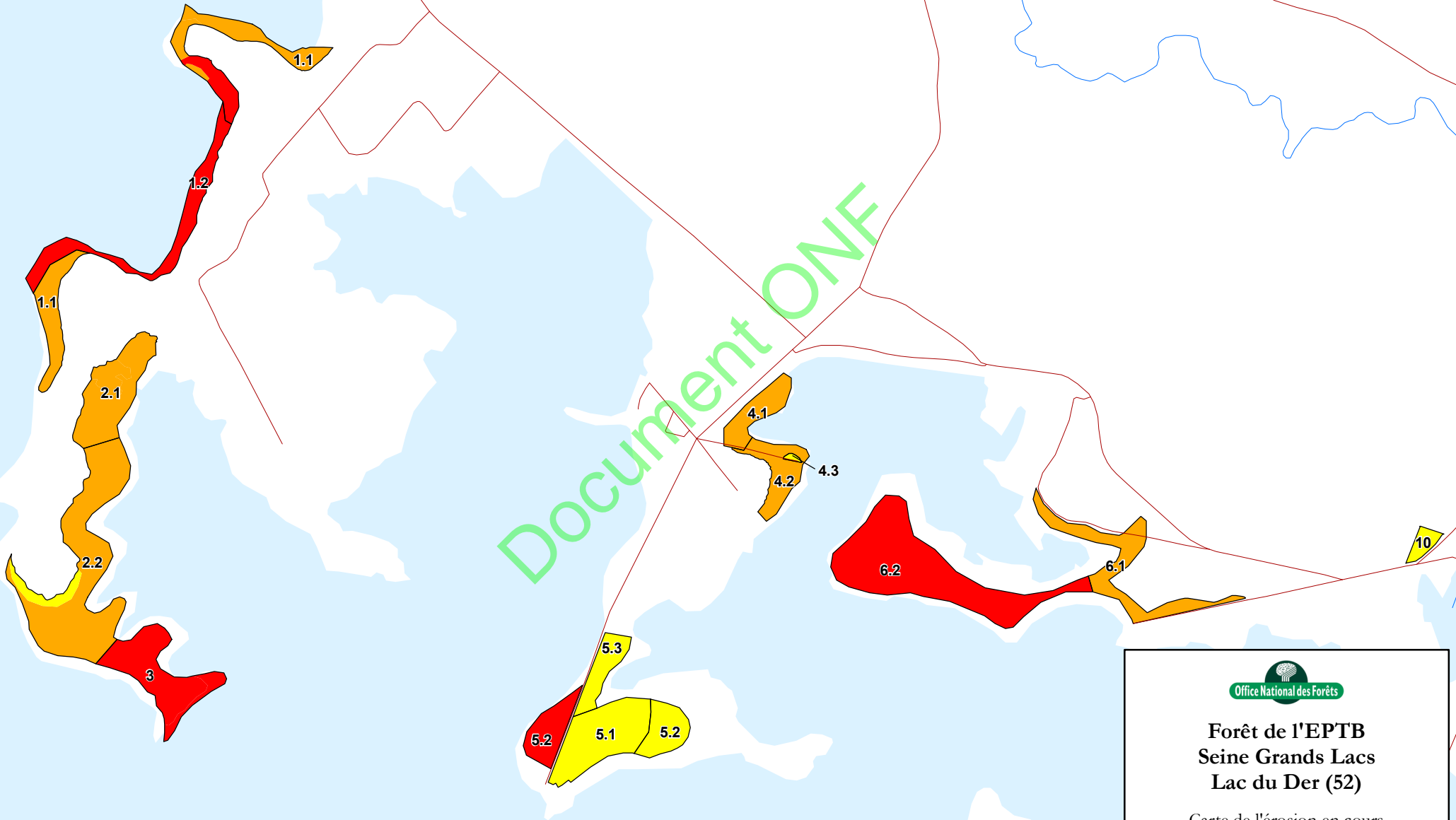
0 300 600 900 Mètres 1:30 000

©Office National des Forêts - SIG52 - 07/12/2022



SAINTE-LIVIERE

Document ONF



**Forêt de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Lac du Der (52)**

Carte de l'érosion en cours



1:20 000



**Forêt de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Lac du Der (52)**

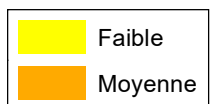
Carte de l'érosion en cours

0 150 300 450 Mètres 1:15 000

©Office National des Forêts - SIG52 - 27/02/2023

Document ONF

**BRAUCOURT**





SAINTE-LIVIERE



**Forêt de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Lac du Der (52)**






Carte des stations

0 200 400 600 Mètres

1:20 000

Courbes de niveau - © IGN, 2021  
©Office National des Forêts - SIG52 - 27/02/2023

Document ONF

-  US5 (C3A) : Chênaie sessiliflore - Hêtraie - Charmaie acidiline à mésoacidiphile assez bien drainée sur limon
-  US7 (C3B) : Chênaie mixte - Charmaie acidiline à engorgement temporaire sur limon
-  US8 (C3C) : Chênaie mixte - Charmaie mésoneutrophile à neutroacidiline bien drainée sur limon
-  US15 (C3D) : Chênaie pédonculé - Frênaie neutrophile
-  US16 (C3K) : Aulnaie - Frênaie

10



**Forêt de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Lac du Der (52)**

Carte des stations





0 150 300 450 Mètres

1:15 000

Courbes de niveau - © IGN, 2021  
©Office National des Forêts - SIG52 - 27/02/2023

Document ONF

**BRAUCOURT**

-  US8 (C3C) : Chênaie mixte - Charmaie mésoneutrophile à neutroacidiline bien drainée sur limon
-  US15 (C3D) : Chênaie pédonculé - Frênaie neutrophile
-  US16 (C3K) : Aulnaie - Frênaie
-  US17 (C3L) : Aulnaie marécageuse neutrophile

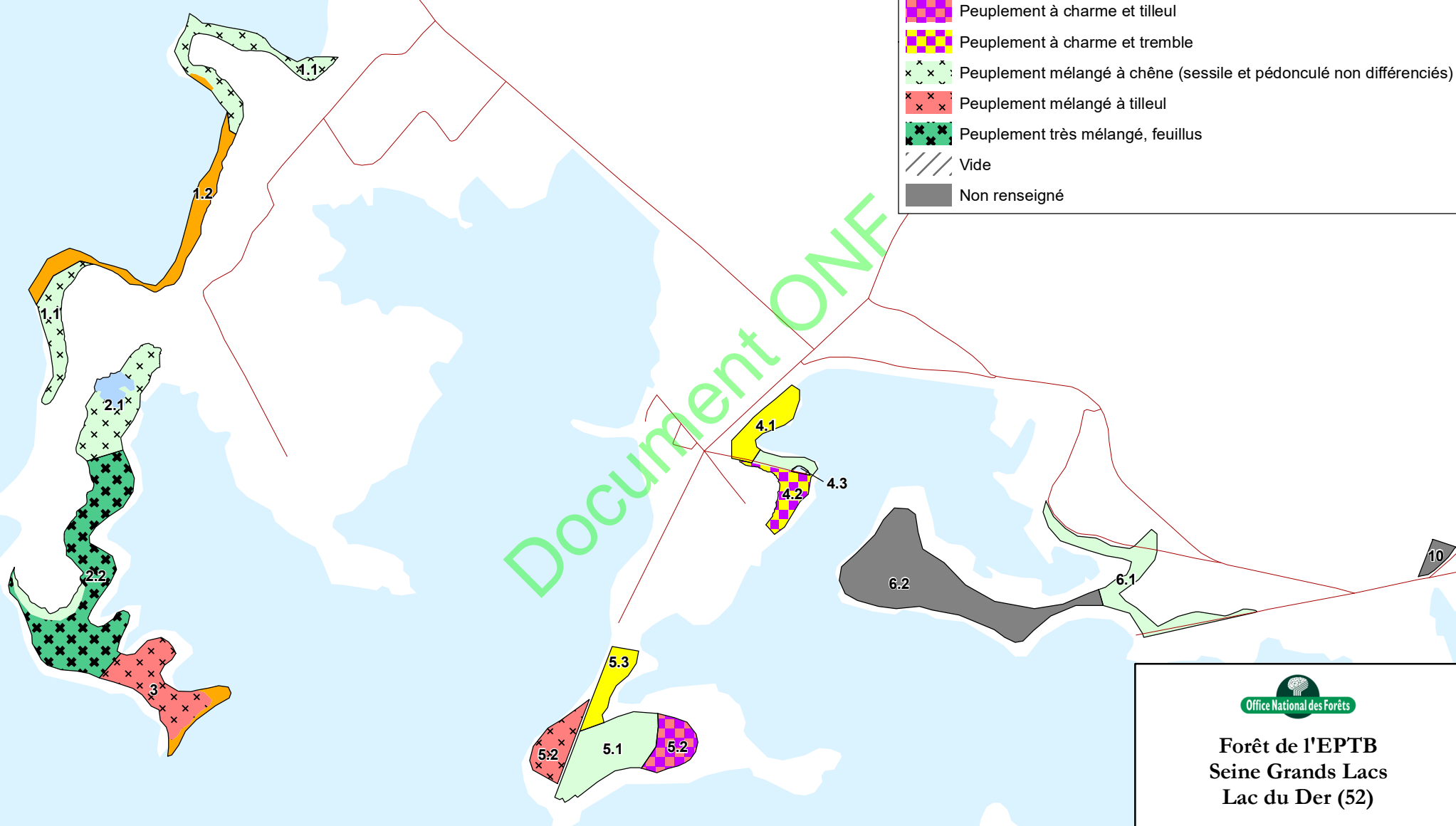




SAIN

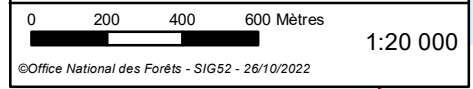
- Peuplement à chêne (sessile et pédonculé non différenciés)
- Peuplement à frêne
- Peuplement à saule
- Peuplement à tremble
- Peuplement à charme et tilleul
- Peuplement à charme et tremble
- Peuplement mélangé à chêne (sessile et pédonculé non différenciés)
- Peuplement mélangé à tilleul
- Peuplement très mélangé, feuillus
- Vide
- Non renseigné

Document ONF



### Forêt de l'EPTB Seine Grands Lacs Lac du Der (52)

Carte de la composition





**Forêt de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Lac du Der (52)**

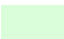










Carte de la composition

0 150 300 450 Mètres 1:15 000

©Office National des Forêts - SIG52 - 28/11/2022

Document ONF

**BRAUCOURT**

-  Peuplement à chêne (sessile et pédonculé non différenciés)
-  Peuplement à frêne
-  Peuplement à feuillus précieux
-  Peuplement à charme
-  Peuplement à saule
-  Peuplement à tremble
-  Peuplement à peuplier
-  Peuplement à chêne et tremble
-  Peuplement à aulne et saule
-  Peuplement à aulne et frêne
-  Non renseigné



SAINTE-LIVIERE

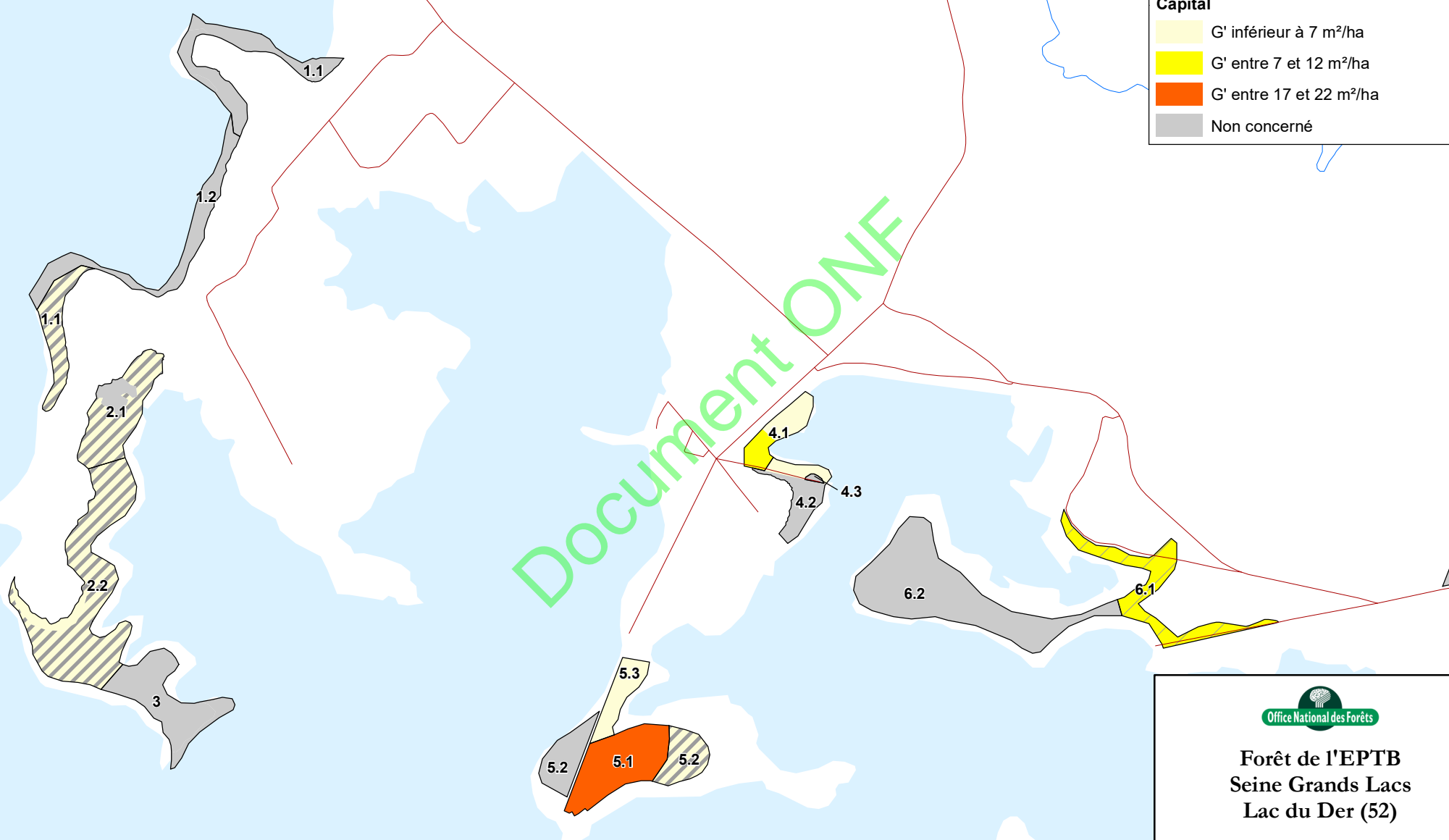
**Proportion d'essences hors production**

- Peu présentes (<10%)
- Moyennement présentes (10 à 30%)
- Majoritaires (>50%)

**Capital**

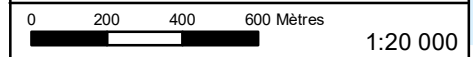
- G' inférieure à 7 m<sup>2</sup>/ha
- G' entre 7 et 12 m<sup>2</sup>/ha
- G' entre 17 et 22 m<sup>2</sup>/ha
- Non concerné

Document ONF

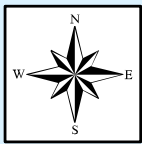


**Forêt de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Lac du Der (52)**

Carte du capital

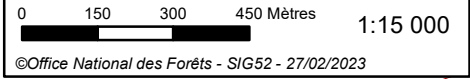


©Office National des Forêts - SIG52 - 26/10/2022



**Forêt de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Lac du Der (52)**

Carte du capital




©Office National des Forêts - SIG52 - 27/02/2023

Document ONF

**BRAUCOURT**

**Proportion d'essences hors production**


Peu présentes (<10%)

 Moyennement présentes (10 à 30%)


 Majoritaires (>50%)

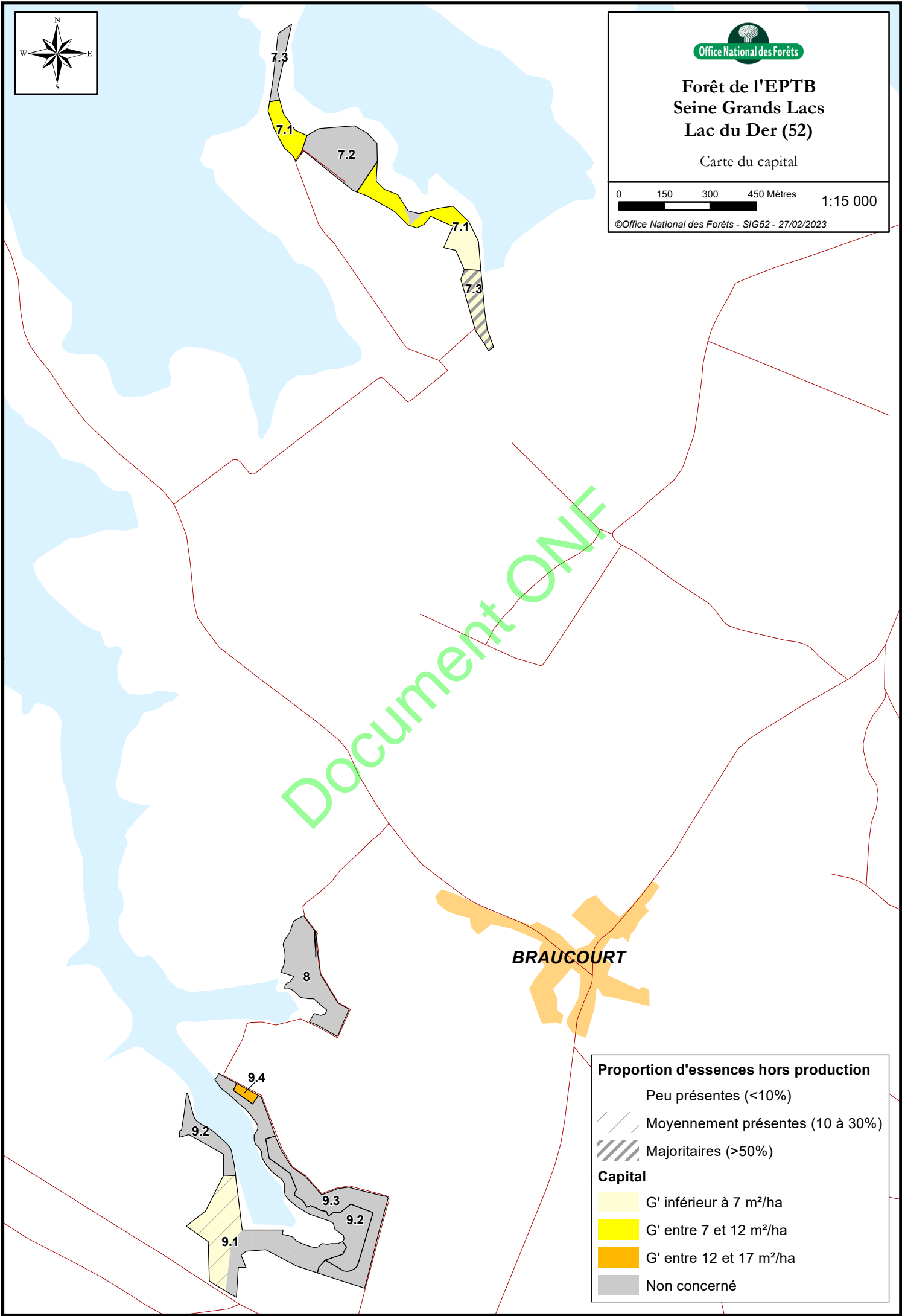
**Capital**

 G' inférieur à 7 m<sup>2</sup>/ha

 G' entre 7 et 12 m<sup>2</sup>/ha

 G' entre 12 et 17 m<sup>2</sup>/ha




 Non concerné





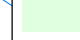





SAINTE-LIVIERE

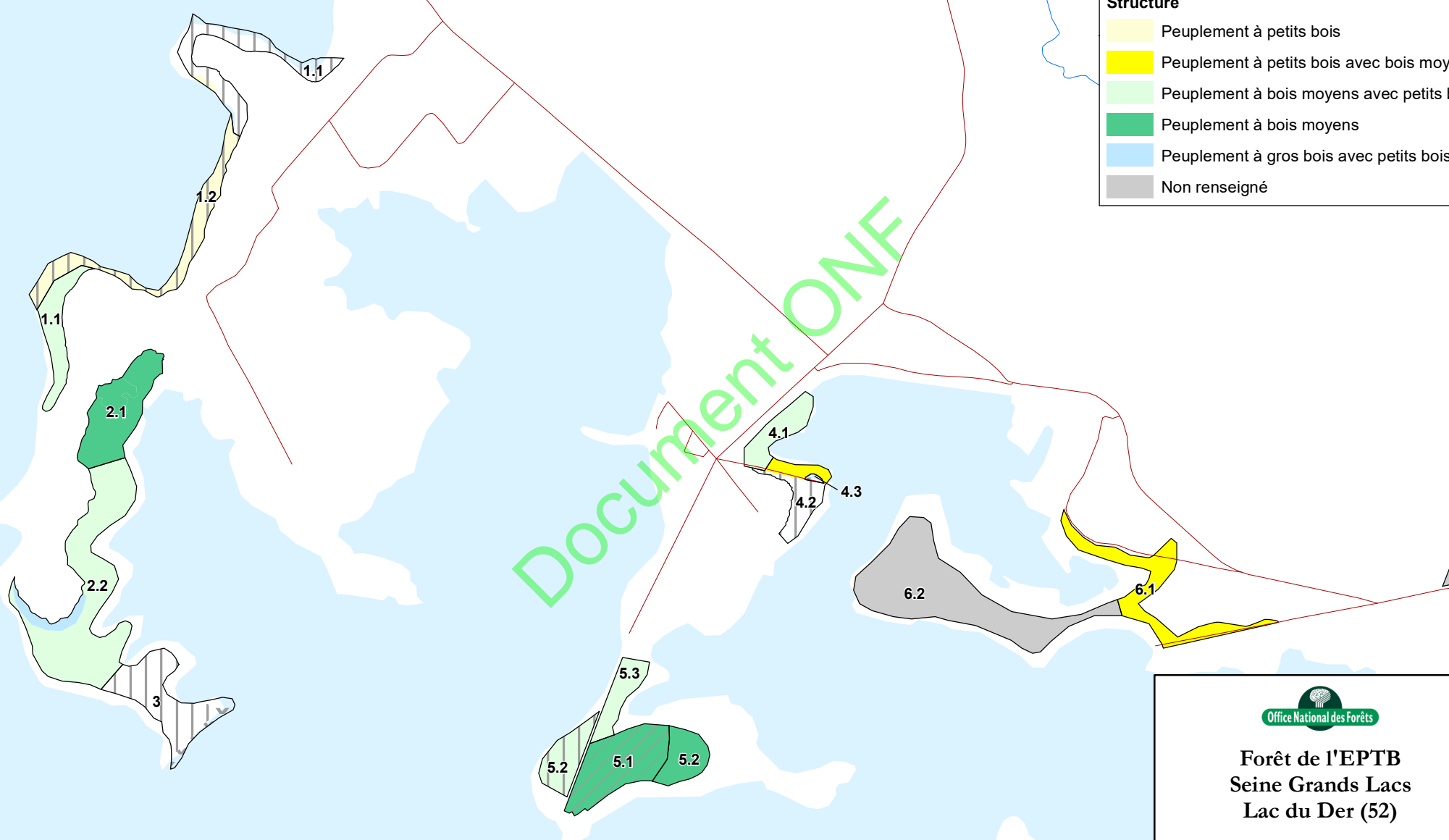
**Origine des peuplements**

-  Futaie régulière
-  Futaie régulière - gaulis à bas perchis
-  Vide

**Structure**

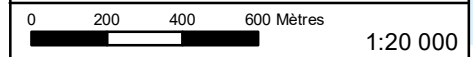
-  Peuplement à petits bois
-  Peuplement à petits bois avec bois moyens
-  Peuplement à bois moyens avec petits bois
-  Peuplement à bois moyens
-  Peuplement à gros bois avec petits bois
-  Non renseigné

Document ONF



**Forêt de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Lac du Der (52)**

Carte de la structure





**Forêt de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Lac du Der (52)**




Carte de la structure

0 150 300 450 Mètres 1:15 000  
©Office National des Forêts - SIG52 - 28/11/2022


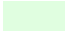



Document ONF

**BRAUCOURT**

**Origine des peuplements**


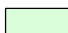

-  Futaie régulière
-  Futaie régulière - gaulis à bas perchis
-  Vide

**Structure**

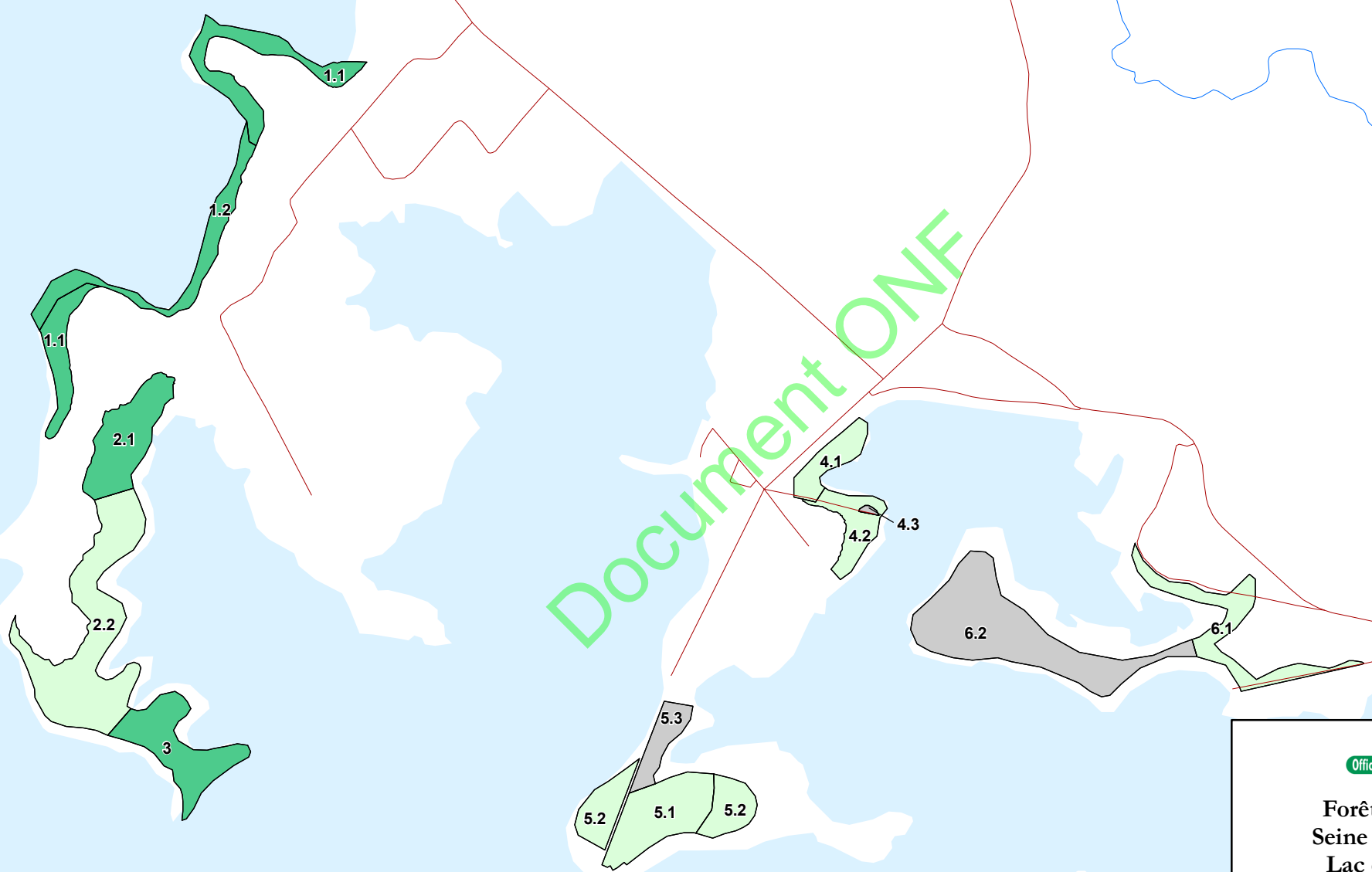
-  Peuplement à petits bois
-  Peuplement à bois moyens avec petits bois
-  Peuplement à bois moyens
-  Peuplement à bois moyens avec gros bois
-  Non renseigné



**SAINTE-LIVIERE**

-  Chêne pédonculé
-  Chêne sessile
-  Non concerné

Document ONF



**Forêt de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Lac du Der (52)**

Carte des essences objectif

0 200 400 600 Mètres

1:20 000

©Office National des Forêts - SIG52 - 26/10/2022



**Forêt de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Lac du Der (52)**


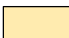

Carte des essences objectif

0 150 300 450 Mètres 1:15 000

©Office National des Forêts - SIG52 - 28/11/2022

Document ONF

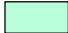

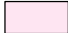


**BRAUCOURT**

-  Chêne pédonculé
-  Frêne
-  Non concerné

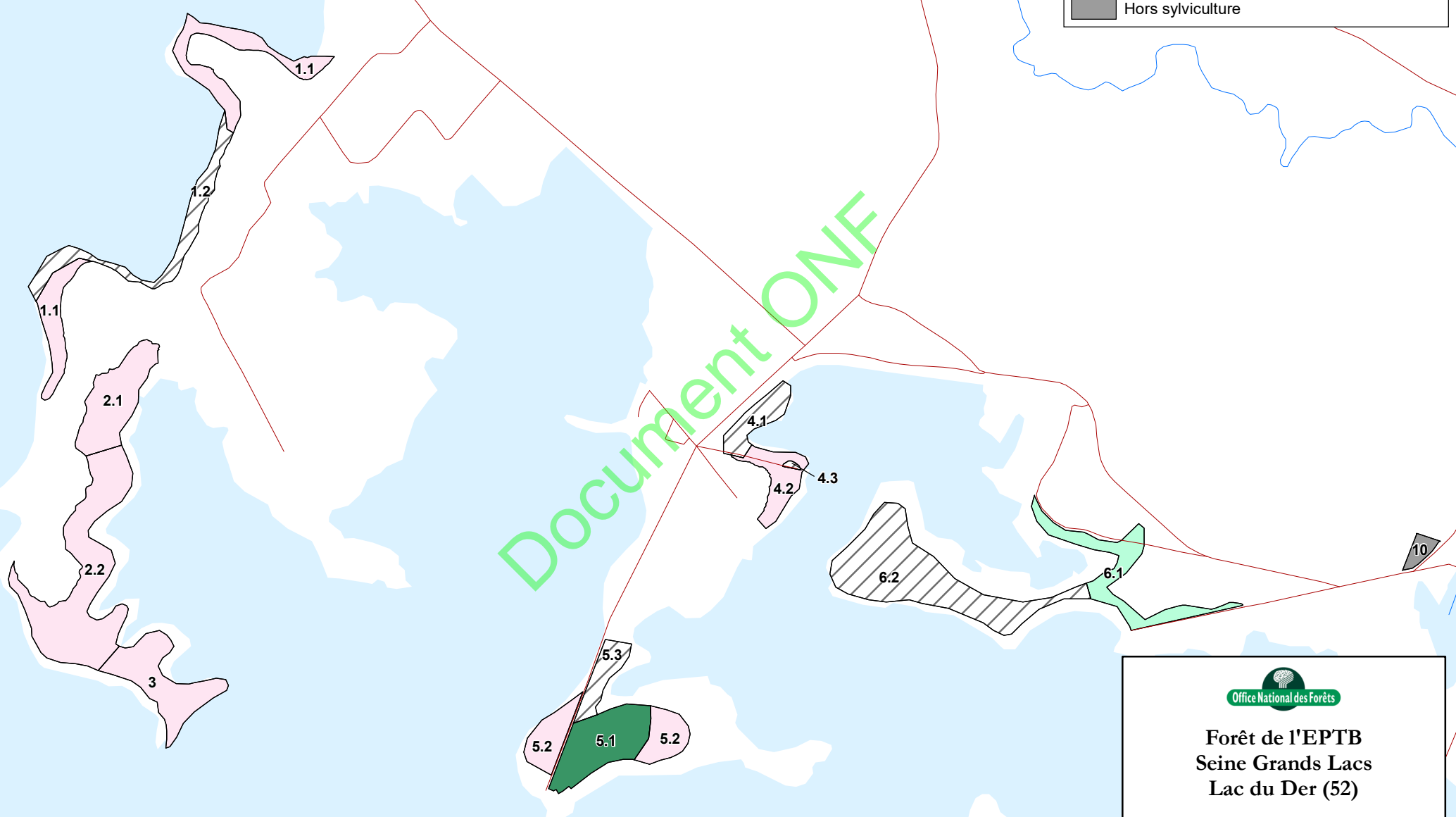




**SAINTE-LIVIERE**

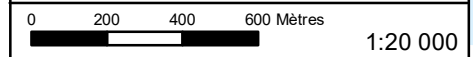
-  Amélioration de futaie feuillue à petits bois
-  Amélioration de futaie feuillue à bois moyens
-  Irrégulier extensif, à potentiel faible
-  Hors sylviculture en évolution naturelle
-  Hors sylviculture

Document ONF



**Forêt de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Lac du Der (52)**

Carte d'aménagement



©Office National des Forêts - SIG52 - 15/03/2023



**Forêt de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Lac du Der (52)**


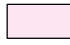

Carte d'aménagement

0 150 300 450 Mètres 1:15 000

©Office National des Forêts - SIG52 - 15/03/2023

Document ONF

**BRAUCOURT**

-  Amélioration de futaie feuillue, jeunesse
-  Irrégulier extensif, à potentiel faible
-  Hors sylviculture en évolution naturelle

## ANNEXE - 13 Evaluation des incidences Natura 2000 et conformité de l'aménagement avec le DOCOB

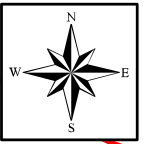
Pour l'ensemble des zones ZSC et ZPS identifiées au titre 1.2 de cet aménagement.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	surf. <sup>1</sup> ha	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. <sup>2</sup> ha	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE utilisant les habitats forestiers		Coupes et travaux sylvicoles		Traitement irrégulier en majorité, préservations des sols et respects des périodes sensibles pour les travaux d'exploitation. Gestion en libre évolution des saulaies en bordure du lac.	<i>Neutre</i>
Amphibiens (1193, 1166), odonates (1041), lépidoptères (1060), chiroptères (1308, 1321, 1323, 1324)		Création ou restauration d'habitats		Renaturation et entretien de mares. Reconversion de peupleraie en prairies humides. Maintien des saulaies inondées. Parcelle en évolution naturelle et trame d'arbres bio.	<i>Positif</i>
9160 - Chênaies charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	54,56	Coupes et travaux sylvicoles	35,95	Traitement en irrégulier extensif ou en régulier avec maintien d'une diversité d'essences autochtones et préservation des sols	<i>Neutre</i>
91-E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	13,01	Coupes et travaux sylvicoles	6,23	Traitement en irrégulier extensif avec maintien d'une diversité d'essences autochtones et préservation des sols	<i>Neutre</i>
91E0* - Saulaie blanche	6,16	Gestion en libre évolution	6,16	Aucune intervention au titre de la gestion forestière sur cet habitat.	<i>Neutre</i>
<b>Bilan général</b>	<b>L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000</b>				<b>non</b>
	<b>L'aménagement forestier est cohérent avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB</b>				<b>oui</b>

surf. <sup>1</sup> : surface de l'habitat situé dans le périmètre de la forêt (surface approximative)

surf. <sup>2</sup> : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement (surface approximative)





SAINTE-LIVIERE



De presqu'île en presqu'île

Document ONF

BRAUCOURT

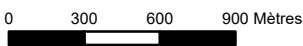
-  Circuit de randonnée
-  Route revêtue
-  Route ou chemin empierré
-  Chemin en terrain naturel



**Office National des Forêts**

**Forêt de l'EPTB  
Seine Grands Lacs  
Lac du Der (52)**

Carte de la desserte



0 300 600 900 Mètres

1:30 000

©Office National des Forêts - SIG52 - 07/12/2022

1

2

3

5

6

7

8

9

10

## ANNEXE - 15 Programmation mares

Identifiant mare	Localisation	Dimensions (L*I en m <sup>2</sup> )	Forme	Contexte	Objectif	Opérations à réaliser
EBSL mare 033	7.3	48*19,5	Rectangulaire	Aulne, Tilleul, Charme Mauvais état sanitaire	Hétérogénéiser les contours Adoucir les pentes	Travailler les berges sud et ouest de la mare pour casser la forme rectangulaire et adoucir les pentes. Ne pas introduire de poissons pour favoriser les amphibiens
EBSL mare 023	4.1	8*4,5	Réniforme	Bordure de parcelle et visible pour le grand public. Alimentée par un fossé.	Inventaire et communication	Réaliser un inventaire herpétofaune (amphibien). Installer un support de communication à proximité sur l'écosystème mare forestière
EBSL mare 018	8.1	11*3	Rectangulaire	Bordure de layon, collecte les eaux d'un fossé.	Hétérogénéiser les contours et adoucir les pentes avant de laisser en libre évolution	Travailler le contour de la mare et reprendre les berges pour adoucir les pentes pour gagner en naturalité avant de laisser le site en libre évolution. Toucher au minimum au peuplement alentour dans une logique de libre évolution.

Document ONF

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Service environnement forêt

Bureau biodiversité-forêt-chasse

Dossier suivi par : Frédéric Larmet  
Tel : 03 51 55 60 32 – Fax : 03 25 30 79 88  
[frederic.larmet@haute-marne.gouv.fr](mailto:frederic.larmet@haute-marne.gouv.fr)

**ARRÊTÉ N° 3016 du 29/12/2015**

portant application du régime forestier de terrains sis à Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière et Planrupt.

**Le Préfet de la Haute-Marne**

Vu l'article L 214-3 du Code Forestier,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine (IIBRBS) en date des 26/06/2014 et 25/09/2015,

Vu le plan des lieux,

Vu l'avis du directeur d'agence de l'Office National des Forêts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 1635 du 05/05/2015 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre Graule, Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015/16 du 08/09/2015 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Larmet, responsable du domaine « forêt » à la direction départementale des territoires de la Haute-Marne,

Sur proposition du Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

**ARRÊTE**

**Article 1** : relève(nt) du régime forestier la(es) parcelle(s) de terrain désignée(s) au tableau suivant :

département	Personne morale propriétaire	lieu-dit	section	n°	contenance			Territoire communal
					ha	a	ca	
Haute-Marne	IIBRBS	La Cornée du Der	D	437p	35	7	86	ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE
		Forêt du Der Nord	D	450p	0	22	78	
		Forêt du Der Sud	D	464p	9	68	54	
		Forêt du Der Nord	D	516	0	92	71	

Haute-Marne	IIBRBS	Route du Der	D	518p	27	2	42	ECLARON- BRAUCOURT- SAINTE-LIVIERE
		Forêt du Der Sud	D	526p	12	0	60	
		Pièce des Barreaux	068B	112	0	23	80	
		Les Fourchons Sud	068B	238	0	12	90	
		l'Etang la Dame	068B	264	0	93	10	
		l'Etang la Dame	068B	267	1	34	89	
		Pré des Barreaux	068B	297	0	90	40	
		Pièce des Barreaux	068B	299	0	12	90	
		Pièce des Barreaux	068B	301	0	2	0	
		Pièce des Barreaux	068B	303	0	4	80	
		Pièce des Barreaux	068B	305	0	10	30	
		Pièce des Barreaux	068B	307	0	10	10	
		Les Fourchons Sud	068B	324	0	23	90	
		Les Fourchons Sud	068B	326	0	2	0	
		Les Fourchons Sud	068B	328	0	8	80	
		Les Fourchons Sud	068B	330	0	16	80	
		Les Fourchons Sud	068B	332	0	14	40	
		Les Fourchons Sud	068B	334	0	21	30	
		Les Fourchons Sud	068B	336	0	6	90	
		Les Fourchons Sud	068B	352	0	15	25	
		Les Fourchons Sud	068B	355	0	5	60	
		Les Fourchons Sud	068B	358	0	18	46	
		Les Fourchons Sud	068B	359	0	32	90	
		Les Fourchons Sud	068B	361	0	12	80	
		Les Fourchons Sud	068B	384	0	6	0	
		Les Fourchons Sud	068B	385	0	6	33	
		Les Fourchons Sud	068B	386	0	12	30	
		Les Fourchons Sud	068B	391	0	16	99	
		l'Etang la Dame	068B	400p	2	38	95	
		l'Etang la Dame	068B	403p	0	66	33	
		Le Lac du Der	068H	137p	9	42	47	
		Les Abattis	068XH	37p	5	22	47	
Les Abattis	068XH	64	0	91	20			
La Contance	A	98	0	17	90	PLANRUPT		
Champ du Ratel	A	763	3	81	0			

Haute-Marne	IIBRBS	Champ du Ratel	A	765	0	2	82	PLANRUPT
		Champ du Ratel	A	767	0	10	60	
		Champ du Ratel	A	769	0	19	60	

**Article 2** : la présente décision ne pourra être déférée au Tribunal Administratif de Châlons en Champagne que dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts Champagne-Bourgogne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les communes de Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière et Planrupt et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Chaumont , le 29/12/2015

Pour le Préfet et par délégation,  
le Directeur départemental des territoires  
par délégation,  
le responsable domaine forêt



**Frédéric Larmet**

Document ONF



Document ONF



[www.onf.fr](http://www.onf.fr)